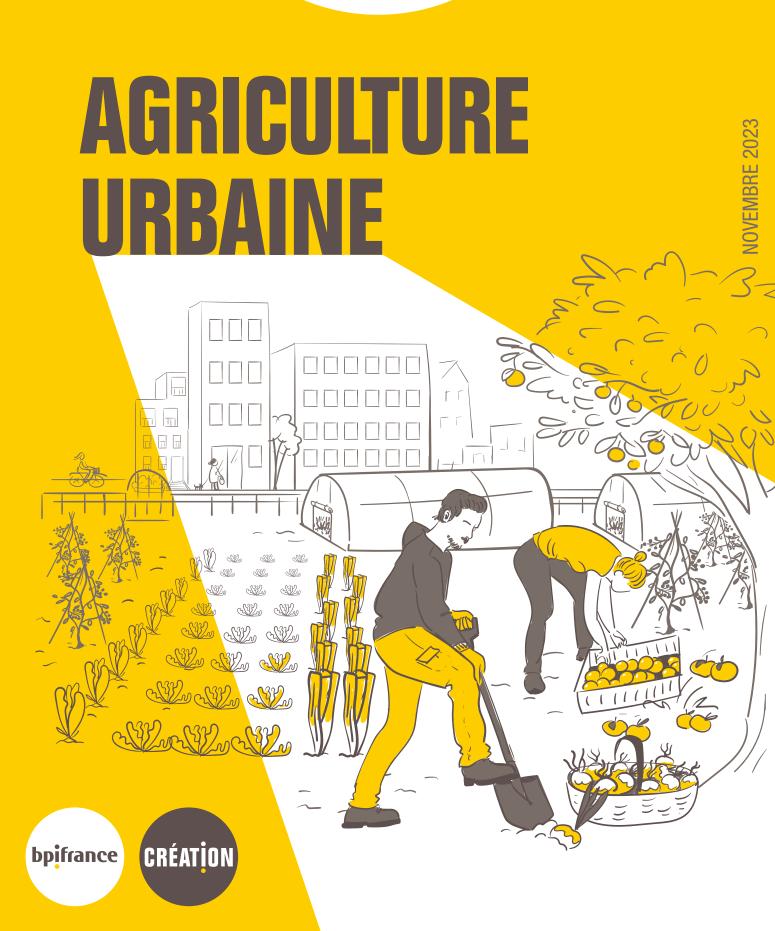
# **PROJECTEURS**

L'ÉCLAIRAGE INDISPENSABLE À VOTRE PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE



# **PROJECTEURS**

# **AVANT-PROPOS**

Les dossiers Projecteurs constituent un outil de premier niveau d'analyse d'un métier ou d'un secteur. Ils s'adressent aux porteurs de projets entrepreneuriaux, futurs microentrepreneurs ou dirigeants de TPE (commerçants, artisans, professions libérales, *etc.*), et à leurs conseillers.

Chaque dossier présente de façon synthétique et pédagogique une description de l'activité sur les plans économique et réglementaire, les tendances, les chiffres-clés du métier et/ou du marché, la réglementation applicable, des contacts et des sources d'information, une bibliographie ainsi que de nombreux conseils.

Ce document ne développe pas la méthodologie générale de création/reprise d'entreprise. Celle-ci est détaillée sur le site **Bpifrance-creation.fr**. Vous y trouverez des contenus spécifiques sur les **structures juridiques**, les **financements**, les **aides**, la **fiscalité**, les **locaux**, le **statut social et fiscal de l'entrepreneur**... Rapprochez-vous également des **réseaux d'accompagnement** à la création/reprise d'entreprise pour une étude locale de votre marché.

Si vous souhaitez actualiser les informations contenues dans ce dossier, n'hésitez pas à vous renseigner directement auprès des sources mentionnées.

# Le dossier Projecteurs agriculture urbaine est édité par Bpifrance.

Son contenu est 100 % numérique. Il est vendu au prix de 16 € TTC à l'adresse : <a href="https://bpifrance-creation.fr/librairie">https://bpifrance-creation.fr/librairie</a> 27-31, avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Nicolas Dufourcq

**CONTACTS** 

Céline Arsac (celine.arsac@bpifrance.fr)
Laurence Tassone (laurence.tassone@bpifrance.fr)

ISBN: 978-2-38076-055-2 Bpifrance, novembre 2023

### MISES EN GARDE

- 1. Ce dossier est réalisé par Bpifrance Création avec la collaboration de certains organismes professionnels. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, Bpifrance ne peut garantir les informations dans le temps et décline toute responsabilité quant aux conséquences résultant de leur usage ou d'erreurs éventuelles. Les exemples sont donnés à titre indicatif et non exhaustif, et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de Bpifrance à quelque titre que ce soit.
- 2. Ce dossier ne constitue pas une méthodologie de création ou de reprise d'entreprise. Seules sont analysées les spécificités d'une profession. Pour répondre à des questions d'ordre général sur la méthodologie de la création d'entreprise, reportez-vous au site Internet de Bpifrance Création : <a href="https://bpifrance-creation.fr">https://bpifrance-creation.fr</a>
- 3. En application du Code de la propriété intellectuelle, IL EST INTERDIT DE REPRODUIRE intégralement ou partiellement ce document, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation préalable écrite de Bpifrance Création. Pour toute demande, utilisez le <u>formulaire de contact</u> du site de Bpifrance Création.

# **PROJECTEURS**

# **AGRICULTURE URBAINE**

Scrute la nature, c'est là qu'est ton futur Léonard de Vinci

# **MERC**

aux personnes qui ont bien voulu répondre à nos questions, en particulier :

- Christine Aubry, ingénieure agronome, **AgroParisTech**.
- Lucas Blanes, chef de projet AMO, <u>Le Grand Romanesco</u>.
- Sonia Coutault, responsable de territoire, <u>Chambre d'agriculture</u>
   Pays de la Loire.
- Romain Guitet, coordinateur projet, Association française d'agriculture urbaine professionnelle (<u>Afaup</u>).
- Justine Maytraud, chargée d'investissement, <u>Banque des</u> territoires.
- Guillaume Morel-Chevillet, responsable végétal, urbain et agriculture urbaine, Astredhor.
- Véronique Saint-Ges, chercheure en sciences économiques, chargée de mission à la direction scientifique agriculture, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (<u>Inrae</u>).

N'hésitez pas à partager avec nous vos réflexions et expériences!



# SOMMAIRE

	EN BREF	5
2.	DÉFINITION DE LA PROFESSION	7
3.	ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ	12
4.	MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ	28
5.	ÉLÉMENTS FINANCIERS	34
6.	RÈGLES DE LA PROFESSION	41
7	CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION	48

# EN BREF





L'agriculture urbaine est-elle porteuse de nouveaux modèles économiques qui géreraient mieux nos ressources à l'heure de la raréfaction des matières premières et de l'eau ? Une chose est sûre : le modèle économique de l'agriculture urbaine est en construction et il intéresse de plus en plus les porteurs de projet, notamment ceux de l'économie sociale et solidaire (ESS) en quête de sens et parfois désireux de se lancer sur une petite surface avant de s'installer en zone moins dense.

Oubliée des Trente Glorieuses, période de forte déconnexion entre les lieux de production et de consommation alimentaire, l'agriculture urbaine (aussi appelée AU) a regagné du terrain à partir des années 1970 pour s'affirmer à partir des années 2000. Elle répond à certains défis de notre temps, en lien avec les crises écologiques, sociales et économiques. Le métier d'agriculteur urbain est ainsi en phase avec les préoccupations de notre époque : il contribue à la lutte contre le dérèglement climatique et participe à la transition écologique et alimentaire. Parallèlement, toutes les collectivités mènent une réflexion sur le sujet de l'agriculture urbaine.

Au-delà de la production alimentaire, l'agriculture urbaine fournit de nombreux services aux habitants des villes : apprentissage du bien-manger, aménagements paysagers, atténuation des îlots de chaleur, régulation des eaux pluviales, gestion des biodéchets, reconnexion au vivant par la présence des plantes...

Comme l'agriculture traditionnelle, l'agriculture urbaine a besoin d'être soutenue pour se développer. Le modèle économique est encore fragile : il exige de posséder de nombreuses compétences ou de former une équipe pluridisciplinaire et dans tous les cas, de travailler en réseau. L'agriculteur urbain a besoin des collectivités locales, petites ou grandes, qui lui donnent accès à leur foncier. Au-delà, c'est toute une galaxie d'acteurs comme des bailleurs, des architectes, des promoteurs, des mécènes mais aussi des citoyens que les tenants de l'agriculture urbaine doivent convaincre pour s'installer et croître, au service du bien commun et de la résilience des territoires.

Même si le concept est encore jeune, des initiatives de plus en plus nombreuses voient le jour. Elles donnent naissance à de nouvelles entreprises, de nouvelles fermes urbaines, la plupart du temps en lien avec l'économie sociale et solidaire (ESS).



(France Inter; Galivel et associés. En France, en 2022)

2.

# DÉFINITION DE LA PROFESSION

# Tous droits réservés Bpifrance Création

# DÉFINITION DE LA PROFESSION

# **Activité**

# **Définition**

Il est difficile de donner une définition unique à l'agriculture urbaine (AU), certains parlent même « des agricultures urbaines » tant les pratiques sont hétérogènes. Nous retiendrons celle de l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (Afaup) selon laquelle l'agriculture urbaine rassemble tous les espaces jardinés et cultivés qui se trouvent en ville et autour des villes (urbain et péri-urbain). **Cinq conditions** doivent être remplies pour que l'agriculture soit qualifiée d'urbaine :

- elle doit être située dans l'aire urbaine, où la production agricole est soumise à des contraintes (pollutions, accessibilité, règles d'urbanisme, ensoleillement limité, vandalisme, etc.);
- ses échanges (de produits et de services) se font avec la ville ;
- elle est « multifonctionnelle » : nourricière, pédagogique, esthétique, sociale, etc. ;
- elle allie pluralité des techniques de production (pleine terre, bacs hors-sol, serres, hydroponie, aquaponie, murs comestibles, *containers*, *etc.*) et variétés de productions (alimentaires, non alimentaires);
- elle est en compétition avec d'autres usages (commercial, énergétique, récréatif, etc.).

L'Afaup identifie 3 principaux types de projets d'agriculture urbaine :

- les **jardins et potagers collectifs**, gérés par des groupes d'individus (voisins, écoles, associations, entreprises, familles...) qui produisent des denrées alimentaires et autres végétaux destinés au don, au partage ou à l'autoconsommation ;
- les fermes urbaines participatives qui proposent différentes activités (production, ateliers, événements culturels, restauration, visites...) et dont la vente de produits agricoles représente moins de 50 % de leur chiffre d'affaires. Il s'agit souvent de micro-fermes urbaines, majoritairement associatives, travaillant en partenariat avec des collectivités, des architectes, des bailleurs, des promoteurs et des entreprises privées;
- les **fermes urbaines spécialisées** dont l'activité principale est la production agricole qui compte alors pour plus de 50 % de leurs revenus. Ces fermes proposent peu ou pas d'activités ouvertes au public. Il s'agit notamment des maraîchers périurbains en circuits courts mais aussi des fermes *high tech*, situées majoritairement en intra-urbain, sur les toits ou dans des bâtiments (fermes *indoor*), au modèle intensif et peu diversifié, proposant des fruits, légumes et aromates à haute valeur ajoutée (nécessitant de la technicité et pouvant être vendus assez cher).

Dans le premier cas, une association ou une entreprise accompagne l'installation de jardins potagers collectifs ; dans les deuxième et troisième cas, les professionnels mettent leur production sur le marché. De son côté, le bureau d'étude Le Grand Romanesco distingue plus précisément 6 formes de projets d'agriculture urbaine :

- les jardins pédagogiques ou thérapeutiques (où le soin passe par le jardinage et le contact avec les plantes), pouvant être développés avec des établissements scolaires, des centres médico-sociaux, des centres sociaux...;
- les potagers partagés et jardins familiaux, gérés de façon associative ou par un prestataire ;
- les aménagements paysagers comestibles comme les vergers ou les haies fruitières ;
- les **micro-fermes** urbaines et périurbaines dont la faible superficie est compensée par la recherche de nouvelles activités (animation, évènementiel...);



- les **tiers-lieux nourriciers**, espaces hybrides de sociabilité et d'expérimentation collective autour d'enjeux alimentaires, agricoles et/ou citoyens ;
- les autres formes d'agriculture urbaine, notamment représentées par l'éco-pâturage (entretien écologique des espaces verts ou des bords de route assuré par des moutons ou des chèvres, encore peu présents dans les espaces verts privés), l'apiculture urbaine, l'élevage de poules, les aménagements qui créent de la biodiversité (création de bandes enherbées, extension de trames vertes et bleues), le traitement des biodéchets urbains (compostage).

#### Sources:

- BANQUE DES TERRITOIRES, AFAUP. « Comment favoriser le développement de projets d'agriculture urbaine dans les territoires ? », conférence du 19/04/2023.
- FRANCE INTER. « Quel avenir pour les fermes urbaines ? », podcast du 09/02/2023.
- LE GRAND ROMANESCO. « La méthodologie de projet en agriculture urbaine : les clés pour se lancer », webinaire diffusé le 15/06/2023.
- L'INSTITUT PARIS RÉGION. « L'agriculture urbaine n'est pas un phénomène de mode », article publié le 21/02/2017.
- OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE URBAINE ET DES JARDINS COLLECTIFS. « Le projet », rubrique en ligne.

# **DES PROFILS PAS NÉCESSAIREMENT AGRICOLES**

L'agriculture urbaine est un secteur relativement nouveau pour le ministère de l'Agriculture. De ce fait, sa communication et l'organisation de ses services (comme l'enseignement agricole sous tutelle du ministère) le prennent encore peu en compte. Parallèlement, les porteurs de projet d'agriculture urbaine, rarement issus du monde agricole et n'ayant pas forcément choisi le statut agricole (voir la rubrique « **Qui sont les agriculteurs urbains professionnels ?** » plus loin dans cette partie), ne connaissent pas forcément bien les règles liées à leurs productions agricoles et ne se tournent pas spontanément vers le ministère de l'Agriculture.

En 2022, un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a proposé des pistes d'action pour remédier à cette situation et aller vers une plus grande reconnaissance de l'agriculture urbaine.

Source : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE. « Implication du ministère en matière d'agriculture urbaine », rapport de mission de conseil publié en mars 2022.

# **Codes APE**

L'agriculture urbaine n'a pas de code APE spécifique, étant donné la diversité des activités qu'elle rassemble. Différents codes sont envisageables, notamment :

- 01.13Z (Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules);
- 01.19Z (Autres cultures non permanentes);
- 46.21Z (Commerce de gros commerce interentreprises de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail);
- 71.11Z (Activités d'architecture);
- 74.90.B (Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses);
- 81.30Z (Services d'aménagement paysager);
- 94.99Z (Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire).

# Pour en savoir plus :

→ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE. « Activité de votre entreprise : code APE, code NAF, qu'est-ce que c'est ? », rubrique en ligne.



**Aptitudes** 

Le métier d'agriculteur urbain est nouveau et complexe. En plus d'une bonne condition physique, il nécessite de réunir de nombreuses compétences et connaissances dans des domaines variés. Il exige entre autres :

- des connaissances agronomiques ;
- une maîtrise des techniques de production agricole ou horticole ainsi que des techniques de production en milieu urbain (connaissance des sols et du hors-sol notamment);
- des compétences juridiques, comptables, et de gestion de projet ;
- des facultés d'animation, de travail en équipe et en réseau ;
- une très forte capacité d'argumentation pour convaincre ses partenaires d'investir dans son projet ;
- des connaissances en marketing et en communication pour maintenir et développer son activité ;
- des compétences informatiques et logistiques.

À noter : la création d'une ferme urbaine professionnelle est souvent le fait d'une équipe, composée de plusieurs personnes réunissant des compétences complémentaires.

#### Sources .

- BANQUE DES TERRITOIRES, AFAUP. « Comment favoriser le développement de projets d'agriculture urbaine dans les territoires ? », conférence du 19/04/2023.
- CIDJ. « Agriculteur urbain/Agricultrice urbaine », article publié le 29/11/2022.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Véronique Saint-Ges en juin 2023.
- L'INSTITUT PARIS RÉGION. « L'agriculture urbaine n'est pas un phénomène de mode », article publié le 21/02/2017.

# Lexique

Sont mentionnés ici des termes techniques utilisés dans ce dossier.

AÉROPONIE	Technique de culture hors-sol, économe en eau, dans laquelle les racines des fruits et des légumes sont irriguées et fertilisées par une solution nutritive diffusée en milieu fermé, sous forme de « brouillard ».
AGRICULTURE VERTICALE	L'agriculture verticale est une forme d'agriculture urbaine en milieu fermé dans lequel les cultures sont empilées les unes sur les autres afin d'optimiser l'espace. Les fruits et légumes sont bien souvent cultivés en hydroponie ou aéroponie, avec des moyens <i>high tech</i> (lampes LED, robotique, capteurs) et sans recours aux produits phytosanitaires.
AQUAPONIE	Technique de culture hors-sol, économe en eau, fonctionnant en circuit fermé et associant l'élevage de poissons à la culture de végétaux, sans engrais de synthèse, sans traitement chimique, ni antibiotiques.
ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE	Dans le domaine de l'agriculture urbaine, l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) est un professionnel de la construction ou de l'aménagement paysager. Il a notamment un rôle de conseil auprès du maître d'ouvrage (qui finance le bâtiment ou l'aménagement paysager).



BIODÉCHETS	Déchets organiques produits par les activités humaines et animales. Il s'agit notamment des déchets alimentaires (restes de repas, coquilles d'œufs, épluchures de fruits et légumes, <i>etc.</i> ) et des déchets végétaux (feuilles, branches, tontes de pelouse et de fauchage, <i>etc.</i> ). Ils peuvent être valorisés par compostage pour produire un engrais destiné aux jardins potagers et aux parcs et jardins paysagers.
CIRCUIT COURT DE PROXIMITÉ	Il s'agit d'un circuit de commercialisation avec au plus un intermédiaire entre le producteur et le consommateur et avec la distance géographique la plus faible possible entre ces acteurs.
FRICHE	Terrain ayant perdu sa fonction et laissé à l'abandon ou utilisé à titre transitoire, dans l'attente d'une reconversion : friche urbaine, friche industrielle, friche commerciale, friche agricole.
HIGH TECH	Dans le domaine agricole, la <i>high tech</i> (issue des innovations de l'Agritech) se traduit notamment par de l'automatisation, de la robotique, des outils d'agriculture de précision (tracteurs autoguidés, planteuses, satellites, drones) qui utilisent des données et des capacités de modélisation pour améliorer la performance des pratiques des agriculteurs.
HYDROPONIE	Technique de culture hors-sol, économe en eau. Les plantes cultivées reposent sur un substrat neutre (sable, pouzzolane, billes d'argile, laine de roche, <i>etc.</i> ) régulièrement irrigué par une solution liquide chargée en nutriments essentiels.
LOW TECH	La <i>low tech</i> (« basse technologie » ou « technologie douce ») rassemble des objets, services, procédés ou systèmes conçus pour avoir un cycle de vie (production, fonctionnement et fin de vie) peu énergivore, avec des matériaux moins polluants. Quelques exemples : le chauffe-eau solaire, le séchoir solaire, la phyto-épuration, les éoliennes domestiques
PÉRIURBAIN	Se dit d'une zone située dans les environs immédiats d'une ville, aussi appelée « agriculture de lisière » en agriculture urbaine.

3.

# ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

# ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

# Le marché

# L'état des lieux du secteur

L'agriculture urbaine est présente partout dans le monde, notamment dans les pays du Sud où sa fonction nourricière (il s'agit d'une agriculture vivrière et commerciale) est stratégique et s'exerce toute l'année. Elle nourrit en grande partie les populations urbaines en produits frais (légumes, lait, œufs) dans le cadre de voies de communication et de transports frigorifiques peu développées. En Amérique du Nord, en Amérique latine et en Europe, l'agriculture urbaine est de retour depuis quelques années.

# Population urbaine et alimentation

- 2 personnes sur 3 dans le monde habiteront probablement dans des villes ou d'autres centres urbains d'ici 2050 selon les Nations-Unies.
- 8 Français sur 10 vivent dans un espace urbain en 2021.
- Moins de 10 % des Parisiens et des Franciliens sont nourris par l'agriculture régionale.
- L'agriculture urbaine pourrait nourrir jusqu'à 10 % de la population des villes.

- L'INSTITUT PARIS RÉGION. « L'agriculture urbaine n'est pas un phénomène de mode », article publié le 21/02/2017.
- NATIONS-UNIES. « 2,5 milliards de personnes de plus habiteront dans les villes d'ici 2050 », article en ligne.
- REPORTERRE. « L'agriculture urbaine pourrait nourrir 10 % des populations des villes », article mis à jour le 23/10/2018.
- STATISTA. « Part de la population urbaine dans la population totale en France de 2005 à 2021 », graphique publié le 06//02/2023.

# Espace occupé par l'agriculture urbaine dans les métropoles françaises

- Lyon possède 25 hectares de jardins partagés et citoyens.
- 40 hectares de terre ont été mis en culture à Marseille en 2021, avec 20 exploitations agricoles professionnelles.
- Bordeaux possède 5 500 hectares de surfaces agricoles, soit 10 % du territoire métropolitain.
- Lille est la métropole la plus agricole de France avec près de 45 % de sa surface dédiée à l'agriculture.

Toutefois, aucun outil ne permet aujourd'hui de recenser tous les espaces potentiellement disponibles pour l'agriculture urbaine. Mais des actions participatives pour les cartographier sont en cours au niveau local (à Marseille notamment) et au niveau national (Observatoire de l'Afaup).

# Sources:

- ADEME. « Agriculture urbaine », article publié le 02/02/2021.
- FRANCE INTER. « Quel avenir pour les fermes urbaines ? », podcast du 09/02/2023.
- LA CROIX. « Les chiffres clés de l'agriculture urbaine », article publié le 24/02/2018.
- LES ÉCHOS. « Les métropoles veulent sauver leur agriculture avec les circuits courts », article publié le 11/04/2023.
- LILLE MÉTROPOLE. « Agriculture et alimentation », rubrique en ligne.
- MADDYNESS. « Alimentation durable : l'agriculture urbaine trace son sillon », article publié le 18/11/2022.
- VILLE DE LYON. « Lyon, une "ville comestible" », article publié le 09/05/2022.





# L'agriculture urbaine professionnelle française

- Sur le site de l'Observatoire de l'agriculture urbaine de l'Afaup, plus de 2 000 projets (professionnels et non professionnels) sont référencés. Cet observatoire a vocation à recenser les projets en cours, les fermes urbaines déjà installées, les jardins collectifs, les emplois associés, à l'échelle du territoire métropolitain.
- 5 à 7 emplois ont été créés en moyenne sur chacun des projets lauréats des « Quartiers fertiles » de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru).
- l'Afaup recense 1 100 emplois liés à l'agriculture urbaine en France, 952 sites cultivés et 190 hectares cultivés/jardinés/pâturés.

#### Sources:

- AFAUP. « Observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs », rubrique en ligne.
- BANQUE DES TERRITOIRES, AFAUP. « Comment favoriser le développement de projets d'agriculture urbaine dans les territoires ? », conférence du 19/04/2023.
- TERRE-NET.FR. « De l'école Du Breuil, une "nouvelle génération d'agriculteurs" arrive en ville », article publié le 26/02/2023.

# Qui sont les agriculteurs urbains professionnels?

L'agriculture urbaine est un monde complexe :

- ses représentants ont des formations et des profils différents, pas forcément agricoles : certains sont agriculteurs, agronomes, paysagistes, ingénieurs, commerciaux, ingénieurs commerciaux, experts de la valorisation des déchets, bergers urbains...;
- les métiers s'hybrident : par exemple, l'agriculteur urbain peut être paysagiste-maraîcher-animateur, horticulteur-jardinier, recycleur. Il peut être consultant en assistance à maîtrise d'ouvrage, concepteur-fournisseur de fermes urbaines, éleveur et producteur de végétaux...

#### Sources :

- AFAUP. « Nos adhérents : les professionnels de l'agriculture urbaine », rubrique en ligne.
- L'INSTITUT PARIS RÉGION. « L'agriculture urbaine n'est pas un phénomène de mode », article publié le 21/02/2017.
- MOREL-CHEVILLET GUILLAUME. « Agriculteurs urbains », éditions France Agricole, ouvrage publié en 2017.
- NANTES UNIVERSITÉ. « Licence professionnelle Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme », rubrique en ligne.
- OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE URBAINE ET DES JARDINS COLLECTIFS. « Le projet », rubrique en ligne.

# Une grande diversité de lieux d'implantation, de techniques et de productions

### Lieux d'implantation

Les fermes urbaines sont situées dans des jardins, sur des terrains en friche, sur les toits, en façades, dans des caves et des *parkings*, dans des *containers* ou dans des bâtiments (agriculture *indoor*) appartenant à des établissements privés (entreprises, centres commerciaux) ou publics (écoles, hôpitaux, entreprises, logements sociaux, ou mairies par exemple).

Les installations en milieu intra-urbain (par opposition au périurbain) concernent surtout des micro-fermes participatives à dimension sociale, des fermes urbaines sur toiture et des fermes cavernicoles (situées en sous-sol) qui abritent des cultures de champignons ou d'endives.

## Techniques de culture

Différentes techniques sont possibles, notamment pour s'adapter aux lieux d'implantation, à la réglementation et à la nature des produits :

- pleine terre ;
- hors-sol low tech (pots, jardinières, bacs, sacs, substrats);



- hors-sol middle tech (aéroponie, aquaponie, hydroponie);
- hors-sol *indoor* et *high tech*, pouvant notamment inclure des robots (pour la plantation, l'arrosage, l'arrachage des mauvaises herbes) et des capteurs (pour mesurer l'humidité, la température, *etc.*).

# Produits de l'agriculture urbaine

Les denrées transformées ou non, issues de différentes cultures ou de l'élevage, sont multiples. Pour l'essentiel :

- plants potagers;
- fruits et légumes ;
- œufs;
- miel;
- houblon;
- champignons;
- poissons, crustacés, algues ;
- viande ;
- plantes aromatiques ou médicinales ;
- fleurs d'ornement, fleurs comestibles et fleurs cultivées pour les parfumeurs ;
- produits transformés à partir des produits de la ferme (tisanes, baumes, confitures, coulis, pestos, houmous, sauces, produits cuisinés...).

Au-delà de la production alimentaire ou de santé (médicinale et bien-être), certaines entreprises de l'agriculture urbaine produisent ou distribuent des équipements utiles à la culture ou à la commercialisation des productions urbaines (bacs potagers, colonnes de culture, serres, systèmes lumineux, gouttières ou bacs de culture, *containers*, système de production clé en main, meubles à destination de la grande distribution pour mettre à disposition les denrées alimentaires de la ferme urbaine, *etc.*).

#### Sources :

- FRANCE INTER. « Des crevettes "made in" Rennes », podcast du 29/05/2023.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Christine Aubry en juillet 2023.
- L'USINE NOUVELLE. « La ferme verticale Jungle veut se diversifier dans la parfumerie », article publié le 12/05/2023.
- SMART FOOD PARIS. « Champerché, une agriculture urbaine engagée pour la résilience alimentaire de nos territoires », article publié le 20/12/2022.
- REVUE D'ETHNOÉCOLOGIE. « L'agriculture urbaine, alternative agricole ou alternative urbaine ? », article publié le 31/12/2015.

# Les services rendus par l'agriculture urbaine

Certaines collectivités locales souhaitent que leurs terres agricoles produisent pour la consommation locale, en complément de l'agriculture traditionnelle, au service d'une plus grande autonomie des villes. Mais en parallèle de la production d'aliments, et d'agroéquipements, les fermes urbaines peuvent aussi développer différents services (ateliers thérapeutiques à destination des enfants malades, ateliers de sensibilisation, création et entretien de potagers, formation, team building, évènements culturels, etc.) et remplir différentes fonctions, selon leur lieu d'implantation. En voici trois à fort impact social et sociétal :

# Proposer une alimentation durable, sensibiliser la population, créer du lien

Dans certains projets d'agriculture urbaine, les produits frais et locaux sont vendus à un prix abordable, notamment aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il s'agit de rendre accessibles des produits de qualité, là où la consommation quotidienne de fruits et de légumes est inférieure à celle des autres quartiers et où la prévalence des maladies cardiovasculaires, des cas de diabètes et d'obésité est supérieure. Ces projets bénéficient de soutiens publics et/ou privés pour pouvoir proposer des tarifs solidaires.



Par ailleurs, l'agriculture urbaine a un effet apaisant et participe à la préservation de la santé des habitants qui s'adonnent au jardinage ou achètent ses fruits et légumes.

Elle apporte une « reconnexion à la nature », une sensibilisation de la population (notamment les enfants) aux enjeux écologiques, à la saisonnalité des produits agricoles, par la découverte du travail de la terre, l'apprentissage de la cuisine ou la simple présence de haies de fruits et baies comestibles en pied d'immeuble.

Elle recrée du lien social entre les habitants en les amenant à se rencontrer au jardin, à partager des savoirs, à échanger des récoltes et parfois tout simplement à sortir de chez eux.

#### Sources :

- LA GAZETTE DES COMMUNES. « L'agriculture urbaine germe dans les quartiers prioritaires », article publié le 14/02/2023.
- LIBÉRATION. « À Romainville, des légumes frais pour une poignée de radis », article publié le 27/09/2022.

# Rendre les villes plus résilientes et plus durables dans le cadre du réchauffement climatique et améliorer le cadre de vie des citadins

L'agriculture urbaine assure une fonction environnementale : création d'espaces naturels pour le développement de la biodiversité (par exemple, création de bandes enherbées sur les toits avec des fleurs mellifères pour attirer les insectes qui polliniseront les plantes de la ferme), diminution des déchets organiques urbains par la fabrication de compost (qui pourra être utilisé pour enrichir les sols), baisse des émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport, avec des circuits courts et de proximité, par rapport à des produits alimentaires parcourant des milliers de kilomètres.

L'agriculture urbaine enraye également la standardisation des espaces. Elle participe à l'amélioration de l'habitat et à l'apaisement des lieux en amenant du végétal ou des animaux (dans le cas de l'écopâturage par exemple, qui de surcroît fertilise les sols grâce aux excréments des herbivores). Elle crée en outre des lieux de détente et de festivités.

Dans le cadre du changement climatique, l'agriculture urbaine est un moyen de lutter contre les îlots de chaleur, et de participer à la régulation des eaux pluviales (des toits végétalisés peuvent absorber les eaux pluviales et retenir la chaleur ; des murs végétaux peuvent améliorer l'isolation des bâtiments ; une ferme urbaine en pleine terre peut rafraîchir un environnement très bétonné et dépourvu d'arbres).

À noter : certains services environnementaux ont du mal à être financés, car les études qui mesurent l'impact de l'agriculture urbaine manquent et sont chères à réaliser pour les porteurs de projet. L'Afaup va travailler sur ces aspects, et parallèlement, le projet de l'Union européenne « Assessing urban farming impacts » démarrera en 2024 (les organismes de recherche français Astredhor et Inrae sont partenaires de l'université d'Amsterdam). Ce projet européen s'intéressera aux impacts positifs comme négatifs de l'agriculture urbaine. Car il peut effectivement y avoir des effets négatifs : la création d'une ferme urbaine peut être vécue comme une privation d'espace urbain, rencontrer des oppositions et réduire le nombre d'espèces animales sur le territoire.

#### Sources :

- EXPLOREUR. « L'agriculture urbaine pour des villes plus fertiles et durables ? », article publié le 30/06/2022.
- FRANCE INFO. « Dans la Vienne, les toits végétalisés pour favoriser les économies d'énergie », article publié le 11/10/2022.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Guillaume Morel-Chevillet en septembre 2023.

# Pour en savoir plus :

- → MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. « <u>Assessing</u> <u>urban farming impacts</u> », programme d'Horizon Europe, en ligne.
- Favoriser l'emploi et l'insertion sociale, au service de l'agriculture

Fermes intra-urbaines et fermes périurbaines peuvent développer des activités liées, comme à Montréal au Québec par exemple : en centre-ville, la **Lufa farm**, à la fois productive (elle dispose de serres sur

# droits réservés Bpifrance Création

# ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

les toits de différents bâtiments tertiaires) et commerçante, travaille avec des fermes périurbaines qui produisent l'essentiel de la production et de son chiffre d'affaires.

L'agriculture urbaine peut également favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs (amenés à être moins nombreux du fait de départs en retraite massifs), en faisant naître des vocations d'agriculteurs chez des personnes qui vont « se tester » sur de petites surfaces urbaines, pas très loin de chez elles, avant de s'installer en milieu périurbain ou rural, où les contraintes sont moindres et le potentiel de surfaces cultivables supérieur.

Enfin, l'agriculture urbaine peut devenir un laboratoire pour l'agriculture en général : en effet, elle est peu (ou pas) dépendante des intrants chimiques, même si elle ne peut pas toujours se revendiquer biologique (la culture hors-sol ne peut prétendre au label biologique, car elle est sans « lien au sol »). Elle fait appel à des méthodes *middle tech* et *high tech*, notamment en hors-sol, tout en remettant au goût du jour des savoir-faire anciens comme le micro-maraîchage intensif du XIXe siècle qui est l'art d'optimiser la production sur de petites parcelles.

#### Sources :

- AGRESTE. « Âge des exploitants et devenir des exploitations : les exploitations fruitières ou de grandes cultures plus souvent dirigées
  par au moins un exploitant senior », extrait du recensement agricole 2020 publié le 08/07/2022.
- BANQUE DES TERRITOIRES, AFAUP. « Comment favoriser le développement de projets d'agriculture urbaine dans les territoires ? », conférence du 19/04/2023.
- DANIEL ANNE-CÉCILE. « En quoi l'agriculture urbaine professionnelle bouscule-t-elle le monde agricole ? », POUR, 2018/2-3, n° 234-235. 2018.
- L'INSTITUT PARIS RÉGION. « L'agriculture urbaine n'est pas un phénomène de mode », article publié le 21/02/2017.
- MADDYNESS. « Alimentation durable : l'agriculture urbaine trace son sillon », article publié le 18/11/2022.
- OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE URBAINE ET DES JARDINS COLLECTIFS. « Le projet », rubrique en ligne.
- SMART FOOD PARIS. « Champerché, une agriculture urbaine engagée pour la résilience alimentaire de nos territoires », article publié le 20/12/2022.
- REVUE D'ETHNOÉCOLOGIE. « L'agriculture urbaine, alternative agricole ou alternative urbaine? », article mis en ligne le 31/12/2015.

# L'agriculture urbaine repose sur des synergies entre de nombreux acteurs de la ville

Un projet d'agriculture urbaine mobilise de nombreux acteurs, notamment :

- les collectivités locales, qui instaurent les règles d'urbanisme permettant d'introduire l'agriculture et la nature en ville. Elles peuvent mettre à disposition du foncier et/ou des locaux à tarifs modérés, agir auprès des bailleurs pour qu'ils mettent également à disposition des surfaces cultivables, acheter des services pédagogiques;
- des citoyens, désireux de cultiver leur jardin, d'apprendre à jardiner, de contribuer à un projet de ferme urbaine, de consommer local, de se reconnecter à la nature, etc. ;
- des financeurs et mécènes issus du secteur public ou privé, qui vont apporter des dons, des subventions, des prêts ou des fonds privés;
- des aménageurs (urbanistes, architectes et paysagistes), qui intègrent ces projets d'agriculture urbaine dans la conception et la réhabilitation de grands projets urbains (sur le plan spatial et dans le modèle économique du projet);
- des promoteurs, des bailleurs, qui souhaitent valoriser leur foncier ;
- des hôpitaux et des écoles ;
- des entreprises qui souhaitent améliorer le bien-être au travail et travaillent sur leur image ;
- des écologues et des chercheurs, qui font progresser les connaissances sur l'agriculture urbaine (biodiversité, gestion des sols pollués, réflexion sur les modèles économiques...);
- des entrepreneurs et des ingénieurs qui conçoivent du matériel innovant ;
- des agriculteurs.



Pour le porteur de projet, il sera intéressant de dresser une cartographie des parties prenantes de son territoire et de co-construire son projet avec elles.

# **EXEMPLES DE PROJETS MULTI-PARTENARIAUX**

La ferme urbaine Le 8° cèdre, à Lyon, est un exemple de projet multi-partenarial : fruit de deux ans et demi de travail, cette ferme, initiée par un bailleur social, a mobilisé plus de 40 partenaires (acteurs financiers, de l'aménagement du territoire, du programme pédagogique, ou spécialisés en agriculture urbaine et pédagogie à l'environnement, ou encore de l'enseignement et de la recherche) et constitue un tiers-lieu, dont la vocation est à la fois alimentaire et sociale.

La ferme périurbaine des Cassines rachetée récemment par Orléans Métropole constitue un bon exemple de coopération d'un grand nombre d'acteurs pour la mise en place d'un projet d'agriculture urbaine. L'ambition de l'agglomération est d'en faire une vitrine du développement durable, certifiée en bio, située près d'une zone agricole dynamique. Elle va, pour ce faire, mettre en place différentes actions :

- créer un marché de producteurs locaux avec un groupement de producteurs ;
- développer une couveuse d'entreprises agricoles ;
- installer 1 ou 2 exploitants sur environ 45 hectares, avec l'aide de la Chambre d'agriculture et de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (**Safer**), dans le but d'améliorer l'autonomie alimentaire de l'agglomération avec un approvisionnement des cantines scolaires;
- mener des expérimentations dans le domaine horticole et de l'agrivoltaïsme (qui associe productions agricole et électrique à base de panneaux solaires photovoltaïques);
- travailler sur le cycle de l'eau, les dispositifs de récupération d'eau, les cultures moins consommatrices en eau :
- engager un travail paysager avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

## Sources :

- LA FERME DU 8° CÈDRE. « Les partenaires », rubrique en ligne.
- LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE. « "Une vitrine de l'agriculture urbaine" : ce que deviendra la ferme des Cassines de Saint-Jean-le-Blanc, après son rachat par la Métropole », article publié le 29/04/2023.
- LE PROGRÈS. « Grand Lyon Habitat expérimente une zone dédiée à l'agriculture urbaine », article publié le 23/07/2020.

Des synergies sont également à construire entre agriculteurs urbains et autres acteurs de la ville au sujet du compost notamment : les déchets des uns pouvant devenir les ressources des autres. Par exemple, les drêches brassicoles (résidus issus du brassage du malt) peuvent devenir un substrat horticole, permettre la production d'énergie et constituer un amendement de qualité après avoir été compostées ou bien être transformées en farine riche en protéine. Les légumes abîmés du marché voisin peuvent être ajoutés au compost tandis que le broyat de bois (issu de la taille des haies, des arbustes et des arbres) des services espaces verts de la ville, des paysagistes ou des élagueurs peut servir à pailler le sol entre deux parcelles.

#### Sources :

- BANQUE DES TERRITOIRES, AFAUP. « Comment favoriser le développement de projets d'agriculture urbaine dans les territoires ? », conférence du 19/04/2023.
- DANIEL ANNE-CÉCILE. « En quoi l'agriculture urbaine professionnelle bouscule-t-elle le monde agricole ? », POUR, 2018/2-3, n° 234-235. 2018.
- INNOVATIONS. « "Business models" des organisations marchandes productives de l'agriculture urbaine », étude publiée le 25/01/2021.
- LE GRAND ROMANESCO. « La méthodologie de projet en agriculture urbaine : les clés pour se lancer », webinaire diffusé le 15/06/2023.
- LSA. « Développement durable : Maltivor transforme la drêche en un trésor nutritif », article publié le 28/06/2023.
- MOREL-CHEVILLET GUILLAUME. « Agriculteurs urbains », éditions France Agricole, ouvrage publié en 2017.
- REVUE D'ETHNOÉCOLOGIE. « L'agriculture urbaine, alternative agricole ou alternative urbaine? », article publié le 31/12/2015.

# Tous droits réservés Bpifrance Création



# Créations d'entreprises

La création semble être à la hausse pour les fermes intra-urbaines mais aucun chiffre ne vient étayer cette tendance pour le moment. L'Afaup, à travers son **Observatoire**, travaille à la conception d'un outil statistique qui permettra d'analyser les grandes données du secteur : évolution dans le temps, type de projet, comparaison entre territoires, emplois.

Concernant les fermes périurbaines (situées à la lisière des villes et agglomérations), leur nombre serait passé de 75 à 140 en une décennie, en ce qui concerne l'Île-de-France.

Source : informations recueillies par Bpifrance Création auprès de Christine Aubry en juillet 2023.

# Défaillances d'entreprises

Les modèles économiques de l'agriculture urbaine portés par des ambitions de production et d'innovation technique sont fragiles. Ils dépendent de financements publics ou de levées de fonds au démarrage et au-delà. Ainsi, les fermes *high tech*, dont le fonctionnement s'apparente à celui des *start-ups*, ont besoin de beaucoup de capitaux pour faire aboutir leur recherche et développement et leur *business model*. Il en résulte un chiffre d'affaires faible et l'absence de bénéfice pendant plusieurs années. Plusieurs de ces fermes se sont donc retrouvées en difficulté financière - aggravée par la crise sanitaire de 2020-2021 - avant d'avoir pu trouver leur modèle économique et ont dû cesser leurs activités.

Par exemple, la *start-up* Agricool fondée en 2015, a été placée en cessation de paiement en février 2022. Elle fabriquait des *containers* de culture pour les herbes aromatiques, les fraises et autres fruits et légumes et a été reprise en mai 2022 par l'entreprise Vif Systems, créatrice d'équipements de culture verticale, qui a récupéré les technologies et procédés d'Agricool, pour continuer à les développer.

Fin 2022, l'entreprise Sous les fraises a également été placée en liquidation judiciaire avant d'être reprise par l'entreprise Jardin perché qui conçoit et installe pour ses clients (entreprises, hôtels, restaurants, commerces) des fermes urbaines sur des toits ou terrasses.

Plus récemment, en 2023, le tribunal de commerce de Paris a placé l'entreprise Agripolis en procédure collective avec continuité d'activité « compte tenu de son potentiel et de la nature de son activité, liée au vivant ». Agripolis avait choisi, dans un second temps de sa vie d'entreprise, de s'adresser uniquement aux professionnels et de recentrer ses activités en vendant des fermes urbaines clés en main (vente d'équipement, d'installation, de formations…) à des entreprises désireuses de valoriser leur toit (hôteliers, restaurants collectifs et acteurs de la grande distribution). Les ventes étaient complétées par des prestations de services événementiels (séminaire, team building…) assez rémunératrices.

Les fermes de l'entreprise belge Peas&Love, déclarées en faillite début 2023 (les exploitations parisiennes poursuivent leurs activités) ont fait de même : après avoir loué des parcelles à des particuliers, elles ont proposé leurs services aux entreprises.

#### Sources:

- INSPIRE MEDIA. « Agricool : la fin d'un beau projet EP 2 », article en ligne.
- JARDIN PERCHÉ. « Sous les fraises : l'agriculture là où on ne l'attend pas », rubrique en ligne.
- LA FRANCE AGRICOLE. « Agriculture urbaine : la "start-up" Agricool a trouvé un repreneur », article publié le 03/06/2022.
- LES ÉCHOS. « Ferme urbaine : Agripolis placé en liquidation judiciaire », article publié le 23/06/2023.
- L'USINE DIGITALE. « La "start-up" Agricool est reprise pour 50 000 euros par Vif Systems », article publié le 03/06/2022.

# Pour en savoir plus :

- → LE MONDE. « Pourquoi les fermes urbaines ont du mal à pousser en France comme en Europe », article publié le 22/07/2023.
- → LES ÉCHOS. « Agriculture urbaine : Merci Raymond s'adosse au groupe Myrium », article publié le 19/10/2023.

# s droits réservés Bpifrance Création



# **Évolution du secteur**

# **Une histoire ancienne**

Le mouvement de l'agriculture urbaine en France s'inscrit dans une histoire ancienne. Au XIX<sup>e</sup> siècle, des zones de maraîchage se développent en ville. Elles permettent de nourrir les habitants en fruits et légumes, jusqu'à former parfois une « ceinture verte » comme à Paris. Parallèlement, sont créés des jardins ouvriers qui permettent aux familles modestes des villes de se nourrir en fruits et légumes de manière abordable.

L'industrialisation, l'urbanisme, les Trente Glorieuses et le déploiement de transports nationaux rapides (chemin de fer puis autoroutes) affaibliront l'agriculture urbaine : le développement de l'agroalimentaire et des grandes surfaces ont permis un accès plus facile à l'alimentation et ont mis en pause le mouvement de jardinage urbain.

Celui-ci renaît à partir des années 1970 sous la forme de jardins partagés, de jardins familiaux, de fermes urbaines... Il pourrait aujourd'hui devenir un rouage essentiel de la transition écologique et alimentaire.

#### Sources :

- FRANCE CULTURE. « Cultiver en ville: entre les pavés, les jardins ouvriers », podcast du 23/06/2023.
- FRANCE INTER. « Quel avenir pour les fermes urbaines ? », podcast du 09/02/2023.

# L'influence déterminante des politiques publiques sur l'agriculture urbaine

À partir des années 2010, les fermes urbaines se sont développées, car elles offraient la possibilité de mettre de la nature en ville de manière innovante avec des plantes comestibles.

L'appel à projets « Quartiers Fertiles », lancé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) en 2020, a donné un véritable élan au secteur : c'était la première fois qu'un gouvernement débloquait un budget pour l'installation de 100 fermes urbaines dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Puis, la crise sanitaire (qui a mis des associations et entreprises de l'agriculture urbaine en grande difficulté financière) a donné lieu à la création d'un plan **France Relance**, qui a, lui aussi, débloqué des budgets pour les jardins collectifs, les projets pour une alimentation durable et les fermes urbaines.

L'agriculture locale a été remise au goût du jour pendant la crise sanitaire de 2020-2021 : des citoyens ont plébiscité les *drives* fermiers, les paniers de produits locaux ainsi que les magasins de producteurs, tandis que des municipalités et des commerçants ont mis à disposition des espaces pour faciliter la vente de proximité.

Depuis, la relocalisation (partielle) de l'alimentation et la coopération entre territoires urbains, périurbains et agricoles est devenue une priorité pour certaines collectivités locales qui voient également dans l'agriculture urbaine l'opportunité de recréer des espaces de nature, de l'emploi, du lien social et de la valeur économique.

Le développement de l'agriculture urbaine est aujourd'hui très fortement lié aux politiques publiques nationales et locales ainsi qu'aux budgets qu'elles lui consacrent.

#### Sources:

- ADEME. « Agriculture urbaine », article publié le 02/02/2021.
- Informations recueillies par Bpifrance création auprès de l'Afaup en septembre 2023.
- LES ÉCHOS. « Ferme urbaine: Agripolis placé en liquidation judiciaire », article publié le 23/06/2023.



# De nombreuses collectivités locales veulent développer l'agriculture urbaine

Les collectivités locales, en particulier les métropoles, souhaitent améliorer leur autonomie alimentaire. Il ne s'agit pas de viser l'autosuffisance, mais d'inverser plusieurs tendances :

- le recul des terres agricoles sur leur territoire, grignotées par l'urbanisation ;
- la diminution du nombre d'agriculteurs ;
- le difficile accès à une alimentation de qualité (fraîche, de saison, locale) pour les habitants de certains territoires.

Parallèlement, elles croient également en l'agriculture urbaine pour contribuer à l'apaisement social de certains quartiers, mais aussi pour végétaliser la ville autrement.

# Moyens d'action des collectivités territoriales

Elles peuvent notamment mettre en place des schémas de cohérence territoriale (**Scot**) ou un plan alimentaire territorial (**PAT**), soutenu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ce dernier souhaite en effet relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts de proximité ou les produits locaux dans les cantines.

Un autre outil est la planification urbaine. Lorsqu'une collectivité territoriale élabore son plan local d'urbanisme (**PLU**) ou son **Plui** (pour l'intercommunal), elle peut créer le zonage approprié à l'agriculture urbaine ou périurbaine afin de limiter la possibilité d'extension urbaine et de sanctuariser des espaces naturels et à caractère agricole.

Avec la loi **2023-630** du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, d'autres outils peuvent être mis en place par les collectivités locales : **parc agricole**, zone agricole protégée (**ZAP**) et périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (**Penap**).

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'Afaup et de votre commune sur ses projets d'alimentation durable et sur les projets de construction ou de réhabilitation des promoteurs immobiliers.

#### Sources :

- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Guillaume Morel-Chevillet en septembre 2023.
- LA GAZETTE DES COMMUNES. « Comment faciliter l'implantation et la création de nouveaux espaces dédiés à l'agriculture urbaine ? », article publié le 20/06/2022.
- LES ÉCHOS. « Les métropoles veulent sauver leur agriculture avec les circuits courts », article publié le 11/04/2023.
- LES ÉCHOS. « La Seine-Saint-Denis vise plus d'autonomie alimentaire », article publié le 09/02/2022.
- LES ÉCHOS. « Angers adopte son "projet alimentaire territorial" », article publié le 04/01/2022.
- 94.CITOYENS.COM. « Quand les légumes pourris du Min de Rungis nourrissent les terres de la plaine Montjean », article publié le 05/04/2023.

# Pour en savoir plus :

- → MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE. « <u>Projets</u> <u>alimentaires territoriaux : plus vite, plus haut, plus fort</u> », rapport publié en juillet 2022.
- → La <u>Safer</u> peut réaliser des acquisitions foncières en vue de la production et de la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.





# **Tendances du secteur**

# Agriculteur urbain, un métier de reconversion

Selon une étude de l'Adie réalisée avec l'institut Appinio, la reconversion professionnelle est un phénomène général qui intéresse 6 Français sur 10. Dans près de 4 cas sur 10, cette envie de reconversion va de pair avec celle de créer une entreprise : concernant les moins de 35 ans, 44 % envisagent de se reconvertir par l'entrepreneuriat.

Cette dernière décennie est marquée par un retour en force de l'authenticité, d'un goût prononcé pour la nature et d'une accélération de la prise de conscience environnementale. Ce phénomène concerne de jeunes ou moins jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et d'anciens cadres, en rupture avec les codes de leur entreprise et qui ambitionnent de faire quelque chose de leurs mains.

La tendance consisterait à suivre la voie générale, puis à se réorienter vers un CAP ou un Brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole (BP REA), afin de suivre ses envies et donner du sens à son activité professionnelle. L'École Du Breuil en est témoin : 80 à 85 % de ses élèves sont des personnes en reconversion qui ne sont pas issues du monde agricole. Le souhait de la majorité d'entre eux est de créer ou reprendre une ferme (plutôt maraîchère et périurbaine).

#### Sources :

- ADIE. « Reconversion, entreprendre pour changer de vie », étude publiée en janvier 2023.
- CASSELY JEAN-LAURENT. « La révolte des Premiers de la classe : changer sa vie, la dernière utopie », éditions Arkhe, ouvrage publié en septembre 2022.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Christine Aubry en juillet 2023.
- LES ÉCHOS. « Les métropoles veulent sauver leur agriculture avec les circuits courts », article publié le 11/04/2023.
- TERRE-NET.FR. « De l'école Du Breuil, une "nouvelle génération d'agriculteurs" arrive en ville », article publié le 26/02/2023.

# Des modèles économiques hybrides, jeunes et en phase de test

En 2021, Véronique Saint-Ges, chercheure en sciences économiques à l'Inrae, a conduit une étude sur 25 organisations marchandes et productives de l'agriculture urbaine (OMPAU), autrement appelées porteurs de projet, micro-fermes ou fermes urbaines.

Les OMPAU produisent en situation contrainte sur de petites parcelles, ce qui les oblige à développer en parallèle d'autres activités pour assurer leur équilibre financier. Leur *business model* (BM) peut intégrer de la production alimentaire (mais aussi non alimentaire), de la vente d'agroéquipements et de la vente de services. Voici 4 types de BM, reposant tous sur la **pluriactivité**:

- le BM des activités vente production alimentaire services ;
- le BM des activités vente agroéquipements services ;
- le BM des activités de vente de services ;
- le BM des activités de vente production alimentaire services agroéquipements.

Ces business models permettent aux organisations de l'agriculture urbaine de présenter leur projet de façon concrète aux décideurs publics (collectivités) ou privés (financeurs, bailleurs). Ils mettent en évidence la manière dont les OMPAU créent de la valeur et la distribuent afin d'obtenir des revenus pérennes, dans un environnement concurrentiel et contraint.

Les organisations peuvent s'appuyer sur la **méthode Canvas** pour démontrer leur création de valeur, mais des difficultés demeurent : certains effets immatériels sont difficiles à prouver, comme la diminution des îlots de chaleur en milieu urbain, la réduction des frais liés à la santé par la guérison plus rapide des malades qui jardinent ou l'amélioration du bien-être au travail.





Des travaux en cours visent à développer des indicateurs sur ces sujets, permettant d'appréhender les business models sous l'angle de leur compétitivité économique mais aussi de leur performance environnementale et sociale.

#### Sources:

- AGRI-CITY.INFO.FR. « Le "business model" en agriculture urbaine, un outil particulièrement utile », article publié le 08/06/2023.
- BANQUE DES TERRITOIRES, AFAUP. « Comment favoriser le développement de projets d'agriculture urbaine dans les territoires ? », conférence du 19/04/2023.
- SAINT-GES VÉRONIQUE. « <u>"Business models" des organisations marchandes productives de l'agriculture urbaine</u> », Innovation, 2021/1, n° 64, article publié en 2021.

# Les facteurs clés de succès de l'agriculture urbaine

L'étude de Véronique Saint-Ges a mis en évidence des clés pour réussir son projet d'agriculture urbaine, ou tout au moins mettre toutes les chances de son côté dès le départ :

- les partenariats avec les collectivités territoriales, les financeurs et l'enseignement ;
- l'intégration de compétences techniques appropriées (connaissances agronomiques dont la maîtrise des technologies agricoles, et celles d'animation, de *marketing*, ou de logistique);
- les activités proposant des valeurs de durabilité, adaptées à l'écosystème urbain.

Source : SAINT-GES VÉRONIQUE. « "Business models" des organisations marchandes productives de l'agriculture urbaine », Innovation, 2021/1, n° 64, article publié en 2021.

# Les freins au développement de l'agriculture urbaine

Selon la Cité de l'agriculture, plusieurs freins entravent le développement de l'agriculture urbaine. Il lui manque notamment :

- des publications et des analyses scientifiques mesurant et démontrant ses co-bénéfices (services écosystémiques rendus à la ville) ;
- des financements publics plus élevés, comparables à ceux dont dispose l'agriculture traditionnelle qui reçoit des subventions nationales et européennes;
- un accès au foncier plus pérenne (avec des conventions d'occupation supérieure à celles proposées actuellement 3 à 5 ans même si celles-ci sont généralement renouvelables) pour investir notamment dans du matériel et des équipements et se projeter dans le temps, car les investissement en agriculture urbaine peuvent être conséquents.

Source : BANQUE DES TERRITOIRES, AFAUP. « Comment favoriser le développement de projets d'agriculture urbaine dans les territoires ? », conférence du 19/04/2023.

# Clientèle

# Les particuliers et les associations citoyennes

La production alimentaire et les services des fermes urbaines sont destinés aux habitants des villes.

L'accès des particuliers aux produits de la ferme urbaine se fait directement à la ferme (sous forme de cueillette par exemple) ou dans les locaux d'une association comme dans le cas des Amap (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne), sous forme de paniers. Il est à noter qu'en agriculture intra-urbaine, il y a peu d'Amap. Ces dernières concernent surtout les fermes périurbaines.





Les particuliers peuvent également acheter les produits des fermes urbaines via des plateformes de vente en ligne de produits fermiers, dans des magasins de producteurs ou des commerces alimentaires (épiceries fines ou solidaires, magasins de la grande distribution). Ils peuvent aussi s'approvisionner sur les marchés.

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de l'Afaup en septembre 2023.

# La clientèle professionnelle

## Les entreprises

Les entreprises s'intéressent à l'agriculture urbaine. Elles ont des projets de jardins productifs sur les toits, à l'intérieur de leurs bureaux ou sur leurs espaces verts, faisant appel à des prestataires spécialisés (agro-paysagistes) qui vont proposer une solution hybride, entre paysage, horticulture et animations (ateliers de jardinage, cours de cuisine, confection de confitures ou de produits cosmétiques à base de plantes, activités de relaxation...).

Pour les entreprises, la démarche vise à renforcer leur attractivité, à améliorer le bien-être au travail, à créer du lien (team building), souvent dans le cadre d'une politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

# La grande distribution et les centres commerciaux

La grande distribution et les foncières propriétaires de centres commerciaux, se mettent à l'agriculture urbaine, pour valoriser le foncier et améliorer leur image. Elles créent des jardins suspendus (pour faire pousser plantes, graminées, arbustes...) et des *parkings* végétalisés .

Elles font aussi une place aux magasins paysans dans leurs établissements, ouvrent des lieux d'accueil à dimension sociétale, avec des formations, des ateliers de cuisine ou de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

## Les restaurants et les traiteurs

Les agriculteurs urbains peuvent s'adresser aux acteurs de la restauration en quête de produits locaux, « direct producteur » ou à haute valeur ajoutée (jeunes pousses, fleurs comestibles).

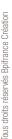
# La restauration collective

Les agriculteurs urbains peuvent participer à l'approvisionnement de la restauration collective (crèches, cantines scolaires, hôpitaux ou maisons de retraite) dans le cadre de la commande publique. Mais souvent, ce débouché n'est pas très prisé des agriculteurs urbains, car il est peu rémunérateur et nécessite de fournir de grandes quantités.

Les collectivités locales créent parfois des régies agricoles pour fournir une partie de la restauration collective, modèle le plus adapté selon l'Afaup.

## Sources :

- BOUYGUES CONSTRUCTION. « L'agriculture urbaine : quel modèle économique ? », article publié le 28/05/2021.
- DANIEL ANNE-CÉCILE. « En quoi l'agriculture urbaine professionnelle bouscule-t-elle le monde agricole ? », POUR, 2018/2-3, n° 234-235. 2018.
- FRANCE BLEU. « Tours: "Les jardins perchés", un projet expérimental à suivre... », podcast du 07/04/2022.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Christine Aubry en juillet 2023.
- LSA. « Les centres commerciaux cultivent la fibre paysanne », article publié le 11/12/2021.
- MOREL-CHEVILLET GUILLAUME. « Agriculteurs urbains », éditions France Agricole, ouvrage publié en 2017.
- SMART FOOD PARIS. « Champerché, une agriculture urbaine engagée pour la résilience alimentaire de nos territoires », article publié le 20/12/2022.



# ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

Pour en savoir plus :

- → ADEME. « Partage d'expérience : créer une régie agricole », rubrique en ligne.
- → MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE. « Qu'est-ce que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)? », article publié le 18/07/2022.

## Les architectes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs immobiliers et bailleurs

L'agriculture urbaine peut renforcer l'attractivité des biens immobiliers, en apportant des services aux résidents : jardinage à deux pas de chez eux, éducation des enfants à une alimentation saine, création de lien social ou achat de produits frais et de qualité en bas (ou en haut) de chez eux...

Elle permet aux constructeurs, promoteurs et bailleurs d'optimiser un espace sous-utilisé (toit) et d'intégrer le coût d'aménagement d'un jardin collectif (au sol ou sur les toits) dans leur bilan d'aménagement (frais juridiques, installations, gardiennage). Le bailleur peut alors mettre à disposition gratuitement des espaces à cultiver en échange de leur exploitation et de leur entretien. En voici deux exemples :

- À Tours, la ferme urbaine Les jardins perchés est située dans une résidence sociale. Elle est installée sur un toit de 800 mètres carrés et au sol sur une surface totale de 2 000 mètres carrés. Elle est actuellement gérée par un couple de maraîchers.
- À Toulouse, depuis 2017, une société coopérative a aménagé et entretient dans une résidence sociale
   2 000 mètres carrés d'espaces verts, dont 500 sont consacrés aux cultures au pied des logements.
   Le jardin produit 1,8 tonne de légumes chaque année, à destination des habitants de la résidence.

Sources :

- LA DÉPÊCHE. « Toulouse : Le potager de cette résidence HLM produit 1,8 tonne de légumes par an ! », article publié le 26/07/2022.
- TOURS HABITAT. « Nouveaux maraichers aux jardins perchés », article en ligne.

# **AUTRES SOURCES D'INFORMATION POUR UNE ÉTUDE DE MARCHÉ LOCALE OU RÉGIONALE**

- La mairie, les organismes consulaires (Chambre de commerce et d'industrie CCI et Chambre de métiers et de l'artisanat – CMA), les données de l'Insee (ex-Odil) et les sociétés de géomarketing apportent des informations sur la population.
- Le service Veille Artisanat des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA France) met à
  disposition une <u>veille d'actualité</u> sur les métiers de l'artisanat. Un filtre par région permet
  d'affiner sa recherche. Un service <u>d'alertes hebdomadaires</u>, récapitulatif des nouveautés
  publiées, est disponible.
- Le site de la <u>Direction générale des finances publiques</u> (DGFIP) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique permet d'accéder aux seuils d'imposition par commune.
- La consommation des ménages est analysée par l'Insee grâce aux <u>indices de disparité des</u> <u>dépenses de consommation</u> (IDC).
- Les antennes départementales des fédérations professionnelles (voir la partie 7 « <u>Contacts et sources d'information</u> ») et la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA) qui présente aussi <u>ses ratios par région</u>.
- La base de données publiques en open data.
- Pour les créateurs franciliens ou de passage à Paris, le pôle Prisme de la Bibliothèque nationale de France (BNF) permet l'accès physique uniquement à des études de marché couvrant l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat en France et dans de nombreux pays étrangers, voire au niveau mondial.



# **Concurrence et complémentarité**

Le frein principal à l'installation d'une ferme urbaine, au-delà des coûts d'installation, demeure l'accès au foncier, rare et cher. Si l'État et les villes s'intéressent de plus en plus aux fermes urbaines, celles-ci sont souvent en concurrence avec des projets d'implantation de fermes photovoltaïques, d'espaces commerciaux, de bureaux, de logements... qui constituent des opérations plus « rentables ». Il faut donc une véritable volonté politique, un **esprit militant** au sein des municipalités pour imposer une ferme urbaine d'autant qu'elle peut également être en concurrence avec un parc, une réserve de biodiversité, un jardin collectif...

Mais la ferme urbaine peut aussi faire partie du projet d'un bailleur privé ou public au lieu d'être en concurrence avec lui. Les promoteurs immobiliers intègrent ainsi parfois une « dimension agricole » dans leur projet.

#### Sources

- BOUYGUES CONSTRUCTION. « Fermes urbaines », rubrique en ligne.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'Afaup en avril 2023.
- MADDYNESS. « Alimentation durable : l'agriculture urbaine trace son sillon », article publié le 18/11/2022.
- WE DEMAIN. « Autonomie alimentaire : Albi, les rêves plus gros que le ventre », article publié le 15/01/2022.

# **Communication**

Les sites Internet et les réseaux sociaux sont les moyens de communication les plus prisés des organisations marchandes et productives agricoles urbaines pour proposer leur production, leurs services et atteindre leurs clients.

# Quelques conseils pour la communication digitale

- La création d'un site Internet correspond à la vitrine de l'entreprise. Il présente, au-delà des services, le parcours du porteur de projet, les coordonnées et l'historique de l'entreprise. Il doit être régulièrement actualisé et bien référencé.
- Les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, etc.) sont de puissants outils de visibilité et de recommandation, mais aussi l'occasion pour les entreprises de se constituer une communauté virtuelle. Être présent sur ces réseaux permet de partager son actualité, d'indiquer les changements d'horaires, les nouveautés, les éventuelles promotions, les recrutements, les activités organisées...
- La vidéo permet de faire découvrir le travail et les coulisses de la ferme urbaine. L'algorithme d'Instagram privilégie en effet ce média, qui n'est pas le plus vertueux d'un point de vue environnemental : réaliser ses propres contenus vidéo avec son smartphone, en reel ou en story, permet d'échanger avec sa communauté et d'être plus visible dans les fils d'actualité. Pour l'aspect environnemental, le Référentiel général d'écoconception de services numériques (RGESN) prodigue des conseils pour un numérique écoresponsable.
- L'importance des avis : avant de faire appel à vous, la majorité des clients potentiels effectuent une recherche en ligne sur votre établissement et consultent les avis déposés par vos clients. Soigner sa e-réputation est donc primordial, en sollicitant les avis de vos clients et en répondant à tous les avis, positifs comme négatifs. De plus, les avis des clients sur votre entreprise participent à améliorer votre référencement local. Vous pouvez créer une page sur Google My Business et sur les Pages Jaunes, en travaillant les mots-clés. Toutes les rubriques doivent être complétées : activité, coordonnées précises, horaires d'ouverture, plan, site Web, prestations. Des photos et une visite virtuelle à 360 degrés de votre ferme urbaine sont des atouts pour se distinguer.



• Autre élément de la stratégie *marketing* digital, la publication d'une *newsletter* peut s'avérer utile. Pour cela, il faut se doter d'un fichier client, contenant leurs adresses *emails* pour envoyer 2 ou 3 fois par an, tout au plus, des informations exceptionnelles (nouveaux produits, séries limitées, promotions, évènements, *etc.*) de façon à rester dans leur esprit.

#### Sources:

- BPIFRANCE CRÉATION. « E-réputation : 9 conseils pour soigner votre image », article publié en mars 2023.
- SAINT-GES VÉRONIQUE. « "Business models" des organisations marchandes productives de l'agriculture urbaine », Innovation, 2021/1, n° 64, article publié en 2021.

# **GESTION D'UN FICHIER CLIENT ET RGPD**

La gestion des fichiers clients obéit à des règles déontologiques. Il est interdit de collecter et de stocker des données à caractère personnel qui ne sont pas utiles directement à l'exercice de la profession. Ces informations relèvent du Règlement général sur la protection des données (RGPD) visant à la protection de la vie privée.

De plus, le consentement de la personne est systématiquement requis pour réaliser de la prospection commerciale par courriel. Ce consentement doit être libre, spécifique, éclairé et univoque.

# Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Me mettre en conformité avec le RGPD (Cnil) », rubrique en ligne.
- → CNIL. « Conformité RGPD : comment recueillir le consentement des personnes ? » et « RGPD : par où commencer », rubriques en ligne.

4.

# MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

# us droits réservés Bpifrance Création

# MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

# **Ressources humaines**

# Recrutement

L'agriculture urbaine fait appel à :

- un chef de culture pour l'encadrement et l'optimisation de la production ;
- des ouvriers agricoles pour la production (fertilisation, irrigation), la récolte et le repiquage ;
- des concepteurs de projets/gérants d'exploitation pour la conception et la pérennisation des fermes.

#### À noter:

- De nombreuses fermes urbaines font appel à des bénévoles ou embauchent des personnes éloignées de l'emploi, accompagnées par une mission locale ou participant à un chantier d'insertion.
- En moyenne, les structures (adhérentes à l'Afaup) embauchent 12 salariés.
- Pour les OMPAU sondées par Véronique Saint-Ges, la question des compétences est cruciale. Les métiers les plus recherchés sont : agronome, automaticien, commercial, électronicien, informaticien, gestionnaire, logisticien, technicien, animateur, aquaculteur, maraîcher et paysagiste.

#### Sources :

- BANQUE DES TERRITOIRES, AFAUP. « Comment favoriser le développement de projets d'agriculture urbaine dans les territoires ? », conférence du 19/04/2023.
- CIDJ. « Agriculteur urbain/Agricultrice urbaine », article publié le 29/11/2022.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'Afaup en novembre 2023.
- SAINT-GES VÉRONIQUE. « "Business models" des organisations marchandes productives de l'agriculture urbaine », Innovation, 2021/1, n° 64, article publié en 2021.

# **Formations**

Des formations centrées sur l'agriculture urbaine et périurbaine commencent à être mises en place. Elles sont accessibles aux détenteurs d'un CAP agricole Métiers de l'agriculture, aux lycéens, aux jeunes diplômés et aux personnes souhaitant se reconvertir. En voici quelques exemples :

## Niveau baccalauréat :

- brevet professionnel Responsable d'entreprises agricoles (BP REA), avec la spécialité « Fermes agroécologiques urbaines et périurbaines » (École Du Breuil);
- certificat de spécialisation (CS) Conduite de production maraîchère.

# Niveau bac+2:

• brevet de technicien supérieur (BTS) Agronomie et cultures durables.

## Niveau bac+3:

- licence professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien ; comme le parcours « Éco-paysage végétal urbain » (Ecopur), École Du Breuil ;
- licence professionnelle Agronomie ;
- licence professionnelle Agriculture biologique: production, conseil, certification et commercialisation;
- bachelor universitaire de technologie Génie biologique (BUT GB);

# fous droits réservés Bpifrance Création

# MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

 licence professionnelle <u>Agricultures urbaines et périurbaines</u> (Institut de géographie et d'aménagement de Nantes université).

#### Niveau bac+5:

- ingénierie des espaces végétalisés urbains (levu) ;
- master of science Msc Urban agriculture & Green cities (UniLasalle, Rouen).

Des formations professionnalisantes existent également :

- le certificat professionnel Technicien agriculteur en agriculture urbaine (Eféa);
- les formations professionnelles proposées par l'association Veni-Verdi ;
- le dispositif « <u>Paris fertile</u> », de la Ville de Paris, permet aux Parisiens demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion professionnelle, quel que soit leur âge ou niveau de qualification, de se former à des métiers de l'agriculture et de l'alimentation durable, dont l'agriculture urbaine.

# **ZOOM SUR LES FORMATIONS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES CHAMBRES D'AGRICULTURE**

Les Chambres d'agriculture des <u>Pays de la Loire</u> et d'<u>Île-de-France</u> sont particulièrement dynamiques en ce qui concerne la formation en agriculture urbaine. La première a mis en place un certificat professionnel « Technicien agriculteur en agriculture urbaine » qui devrait être de nouveau proposé dans les prochaines années. Il consiste en une formation technique de 6 mois, à destination de personnes possédant des bases en techniques maraîchères.

En Île-de-France, une conseillère de la Chambre d'agriculture accompagne les porteurs de projet en agriculture urbaine, en lien avec les différents services de la Chambre d'agriculture (conseillers techniques, juristes, conseillers de gestion, pédologues (spécialistes des sols), mais aussi les agronomes, vétérinaires, experts en commercialisation de proximité...

À Angers, la Chambre d'agriculture a créé une ferme urbaine sur ses toits qui joue le rôle de démonstrateur hors-sol. Son objectif est de produire un référentiel d'indicateurs techniques et économiques pour les entrepreneurs et acteurs engagés dans l'agriculture urbaine. Il a également une vocation pédagogique et s'adresse aux scolaires.

#### Sources:

- CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE. « Agriculture urbaine à Angers : entre la graine et l'assiette, il n'y a qu'une rue à traverser! », article modifié le 29/09/2022.
- CIDJ. « Agriculteur urbain/Agricultrice urbaine », article publié le 29/11/2022.
- VILLE DE PARIS. « Paris Fertile : se former à l'agriculture et l'alimentation durables », article publié le 17/05/2023.
- TERRE-NET.FR. « <u>De l'école Du Breuil, une "nouvelle génération d'agriculteurs" arrive en ville</u> », article publié le 26/02/2023.

# Pour en savoir plus :

→ AFAUP. « **Annuaire de formation 2021-2022** », en ligne.

# **Convention collective**

La convention collective dont dépend une structure de l'agriculture urbaine dépend de sa fonction principale. Or les fonctions des fermes urbaines étant diverses, les conventions collectives le sont aussi. Les principales sont :

- la convention collective nationale de la production agricole ;
- la convention collective nationale des activités du déchet ;
- la convention collective nationale de l'animation.

Source : informations recueillies par Bpifrance en juin 2023 auprès de l'Afaup.



# Lieux d'implantation des fermes urbaines

# Différents lieux d'accueil pour les fermes urbaines

Les fermes urbaines peuvent s'implanter sur les façades (encore très rarement utilisées pour les végétaux comestibles), sur les toits avec des cultures hydroponiques ou des serres, en sous-sols, en pleine terre, sur des espaces imperméabilisés, *etc*. Les surfaces cultivées en intra-urbain seraient comprises entre 500 et 1 500 mètres carrés.

#### Sources:

- GALIVEL ET ASSOCIÉS. « L'agriculture urbaine : investir dans un mode de production alimentaire alternatif », communiqué de presse publié le 19/01/2022.
- INNOVATIONS. « "Business models" des organisations marchandes productives de l'agriculture urbaine », étude publiée le 25/01/2021.

# **Conventions d'occupation**

Les fermes urbaines bénéficient le plus souvent de conventions d'occupation temporaires (de 3 à 5 ans, généralement renouvelables) et de baux commerciaux. Les propriétaires sécurisent leur situation vis-àvis des fermes urbaines et de leur modèle économique émergent, ce qui rend la négociation complexe.

#### Sources :

- AFAUP. « 6 fiches juridiques pour choisir un bail en agriculture urbaine », ressource en ligne.
- DANIEL ANNE-CÉCILE. « En quoi l'agriculture urbaine professionnelle bouscule-t-elle le monde agricole ? », POUR, 2018/2-3, n° 234-235, 2018
- MOREL-CHEVILLET GUILLAUME. « Agriculteurs urbains », éditions France Agricole, ouvrage publié en 2017.

# **LES FRICHES URBAINES**

La loi 2021-1104 du 22 août 2021, dite « Climat et résilience » a fixé un objectif de zéro artificialisation nette des sols à horizon 2050, avec au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées, favorisant ainsi le recyclage urbain et la réutilisation des friches.

Mais les freins à la reconversion des friches sont nombreux : complexité administrative et juridique, difficultés d'identification du ou des propriétaires, manque d'informations sur l'historique du lieu, son sous-sol et son niveau de pollution, coût élevé de la dépollution, etc.

Pourtant, la reconversion peut être source d'économies : réutilisation de réseaux d'eau et d'électricité, limitation des accidents dus à la dégradation de la friche, atténuation des îlots de chaleur pouvant conduire à un stockage supplémentaire de carbone...

Les opérateurs immobiliers ont à ce jour plus de facilités que les collectivités à acquérir un terrain.

Source : LES ÉCHOS. « Friches urbaines : le défi de la transformation durable », article publié le 17/05/2023.

# Pour en savoir plus :

- → MADE IN MARSEILLE. « La ferme urbaine Le Talus célèbre ses 5 ans avec une journée d'animation », article publié le 12/04/2023.
- → TERRES ET TERRITOIRES. « Ferme urbaine du Trichon : la nature à la reconquête de Roubaix », article publié le 24/02/2023.
- → VIE-PUBLIQUE.FR. « Loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux », article publié le 21/07/2023.

# us droits reserves bpirrance Creation

# MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

# **Équipement – Investissement de départ**

La plupart des équipements sont spécifiques à la technique de production choisie (cultures en pleine terre, colonnes de culture, cultures dans des *containers* ou des *parkings*, toits végétalisés...). Leur point commun est qu'ils doivent être déplaçables facilement en cas de non-renouvellement du bail. Voici quelques exemples d'équipement à se procurer :

- toiles de paillage ou feutre géotextile pour limiter le désherbage ;
- système d'irrigation (goutte-à-goutte), récupérateur d'eau, engrais (riches en azote et en potassium comme les engrais organiques ou minéraux), outils de jardinage (grelinette, binette, petit motoculteur...);
- serre au sol ou en toiture, local de stockage, local de lavage, clôture ;
- équipements pour la culture hors-sol : bacs, colonnes de culture, gouttières et substrats (tourbe, fibre de coco, sphaigne, billes d'argile...);
- équipements pour la culture *indoor* en milieu contrôlé (aéroponie, aquaponie, hydroponie): tours de culture verticale ou tables de culture, éclairage artificiel LED, système de climatisation, chambre froide, capteurs et robotique pour l'irrigation, systèmes *insect proof*;
- membrane d'étanchéité anti-racinaire, refroidisseur hydroponique, garde-corps, monte-charge, voiles d'ombrage pour la culture en toiture ;
- véhicule pour la livraison (camionnette ou vélo cargo);
- équipements de sécurité : protections individuelles (gants, gilets, combinaisons, chaussures, casques, harnais de sécurité, protections auditives, etc.), extincteurs, détecteurs de fumée et alarmes de sécurité.

#### Sources:

- FRANCE BLEU. « Tours: "Les jardins perchés", un projet expérimental à suivre... », podcast du 07/04/2022.
- MOREL-CHEVILLET GUILLAUME. « Agriculteurs urbains », éditions France Agricole, ouvrage publié en 2017.

# LA CYCLOMOBILITÉ : TRIPORTEUR, CARGO, PENDULAIRE...

À la place de la camionnette, vous pouvez adopter un vélo triporteur, un vélo cargo ou encore un vélo pendulaire à assistance électrique (ou pas !) pour vos déplacements professionnels. La cyclomobilité permet ainsi d'échapper aux embouteillages, d'éviter de chercher une place et de payer un stationnement en centre-ville. Tout cela en réduisant ses frais de carburant. La coopérative angevine Sicle peut en témoigner. Son équipe de paysagistes-concepteurs et jardiniers se déplace principalement à vélo, notamment pour se rendre dans les jardins partagés en pied d'immeuble qu'elle a créés et qu'elle entretient.

Le gouvernement soutient l'achat de cycles mécaniques et électriques, jusqu'à 2 000 euros pour l'acquisition d'un vélo cargo.

#### Sources :

- BPIFRANCE CRÉATION. « Commerçant ambulant », rubrique actualisée le 16/03/2023.
- Informations recueillies par Bpifrance Création auprès de l'Afaup en septembre 2023.
- LES BOÎTES À VÉLO. « Observatoire de la cyclomobilité professionnelle », en ligne.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. « Extension des aides nationales à l'achat d'un vélo », article publié le 30/12/2022.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. « Lancement du 1° Observatoire de la cyclomobilité professionnelle », article publié le 06/04/2021.

# Pour en savoir plus :

→ LE PARISIEN. « Comment le vélo cargo XXL est devenu la nouvelle camionnette de livraison en ville », vidéo publiée le 23/10/2022.



Les niveaux d'investissement varient fortement :

- autour de 100 euros/m² pour des systèmes de production s'appuyant sur l'implication de bénévoles ;
- entre 200 et 1 000 euros/m² pour des systèmes low tech ;
- entre 800 et 1 400 euros/m² pour une serre en toiture (investissement correspondant à la mise en place de la Lufa farm à Montréal et de Urban farmers à La Haye) ;
- jusqu'à 4 000 euros/m² pour les systèmes indoor high tech.

À titre d'exemple, dans sa ferme souterraine située à Paris, l'entreprise Wesh Grow consacre 400 mètres carrés à la culture de micro-pousses, 200 mètres carrés au stockage et aux bureaux et elle a investi environ 75 000 euros pour aménager et équiper sa ferme.

#### Sources:

- DANIEL ANNE-CÉCILE. « En quoi l'agriculture urbaine professionnelle bouscule-t-elle le monde agricole ? », POUR, 2018/2-3, n° 234-235. 2018.
- GALIVEL ET ASSOCIÉS. « L'agriculture urbaine : investir dans un mode de production alimentaire alternatif », communiqué de presse publié le 19/01/2022.
- MOREL-CHEVILLET GUILLAUME. « Agriculteurs urbains », éditions France Agricole, ouvrage publié en 2017.

# ÉLÉMENTS FINANCIERS

**5.** 

# ÉLÉMENTS FINANCIERS

# **Chiffre d'affaires – Facturation**

#### Prix de vente

Dans de nombreux cas, les prix des produits issus de la ferme urbaine sont élevés (s'ils ne le sont pas, c'est qu'ils sont subventionnés). Il y a plusieurs raisons à cela :

- les coûts d'installation sont élevés ;
- la production se fait à petite échelle ;
- les produits de la ferme urbaine sont souvent des produits à haute valeur ajoutée : herbes aromatiques, plantes médicinales, fruits rouges, jeunes pousses, champignons, légumes produits dans des conditions proches de l'agriculture biologique;
- la logistique (stockage et entreposage des produits) est très coûteuse.

#### Chiffres d'affaires

Pour la plupart, ils ne sont pas disponibles. La presse en révèle quelques-uns :

- L'entreprise Wesh Grow réalise un chiffre d'affaires annuel se situant entre 300 000 et 700 000 euros selon l'agence Galivel et associés (entre 500 000 et 1 million d'euros selon l'Afaup).
- L'entreprise Merci Raymond (qui vient d'être rachetée), spécialisée dans la végétalisation et l'agriculture urbaine, revendique un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros, en provenance de 3 postes équivalents en termes de revenu : les fermes urbaines, le *design* végétal (qui consiste à intégrer du végétal en intérieur ou en extérieur) et le paysagisme (intégrant le bureau d'études et l'entretien).

Un rapport, réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'Apur et le *Master Governing Ecological Transition in European Cities* (Getec) de l'École urbaine de Sciences Po indique le chiffre d'affaires d'une ferme maraîchère implantée en ville (147 000 euros en 2020 réalisés par Terre de Mars à Marseille) ainsi que celui de fermes urbaines situées en Europe et à l'international (Londres, Bruxelles et New-York).

Selon l'Afaup, qui a réalisé une enquête auprès de ses adhérents :

- plus de 70 % des répondants ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à la moyenne des ventes des entreprises agricoles (41 000 euros);
- la vente des produits agricoles correspond en moyenne à 22 % du chiffre d'affaires ;
- 10 % des sondés réalisent l'intégralité de leur chiffre d'affaires avec la vente de leurs productions agricoles.

#### Sources :

- APUR, SCIENCES PO. « "Benchmark" pour une ville productive en agriculture urbaine », étude parue en 2021-2022.
- GALIVEL ET ASSOCIÉS. « L'agriculture urbaine : investir dans un mode de production alimentaire alternatif », communiqué de presse publié le 19/01/2022.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'Afaup en novembre 2023.
- LES ÉCHOS. « Agriculture urbaine : Merci Raymond s'adosse au groupe Myrium », article publié le 19/10/2023.



# Rendements et rentabilité

Des rendements plus élevés qu'en agriculture conventionnelle ont été obtenus dans les fermes urbaines. C'est le cas avec les techniques hors-sol (aquaponie, hydroponie) dont le rendement peut être supérieur à la culture en plein champ.

Malgré ces bons résultats, les projets d'agriculture urbaine ont besoin de plusieurs années pour être rentables. C'est d'autant plus vrai que l'agriculture urbaine est jeune et repose encore beaucoup sur la recherche-développement.

Pour certaines fermes, verticales *indoor* notamment, la quête de la rentabilité passe par l'installation à proximité de petites villes, où le foncier est moins rare et moins cher, et où il est possible de bénéficier de davantage d'espace de production.

De plus, l'hybridation de leur modèle économique (liée à la difficulté de rentabiliser de petits espaces de production) les rend fragiles.

Par ailleurs, certains projets sont structurellement déficitaires: il est ainsi très difficile d'appliquer une logique de rentabilité aux projets à vocation sociale qui sont des projets d'intérêt général. Leur travail de sensibilisation se fera notamment par l'intermédiaire d'ateliers gratuits ou à prix modique, et devra être soutenu par des acteurs publics (collectivités locales, bailleurs) ou privés (fondations, mécènes) pour couvrir les charges.

Enfin, les projets peuvent être aidés financièrement au démarrage, notamment pour l'acquisition du matériel, et bénéficier d'une progressivité voire d'une absence de loyer (voir la rubrique « **Financement – Aides spécifiques** » à la fin de cette partie).

#### Sources

- LE GRAND ROMANESCO. « La méthodologie de projet en agriculture urbaine : les clés pour se lancer », webinaire diffusé le 15/06/2023.
- L'USINE NOUVELLE. « Pascal Thomas, le patron de Mappy devenu créateur de fermes verticales », article publié le 17/10/2023.
- MOREL-CHEVILLET GUILLAUME. « <u>Agriculteurs urbains</u> », éditions France Agricole, ouvrage publié en 2017.
- THE CONVERSATION. « Toits potagers en ville, ce n'est pas que pour faire joli », article publié le 09/10/2018.

# **Charges d'exploitation**

Trois postes stratégiques constituent l'essentiel des dépenses des fermes urbaines :

- les ressources humaines (notamment les salaires, la formation, la sécurité) ;
- l'achat de matériel et d'équipement ;
- les activités d'innovation et de recherche-développement (R&D) mais aussi l'acquisition de droits d'exploitation de techniques brevetées (licence).

Source: SAINT-GES VÉRONIQUE. « "Business models" des organisations marchandes productives de l'agriculture urbaine », Innovation, 2021/1, n° 64, article publié en 2021.

# Financement – Aides spécifiques

Les acteurs qui aident les projets d'agriculture urbaine à voir le jour sont :

• les acteurs de la ville (collectivités locales et bailleurs sociaux) qui favorisent l'installation des projets en mettant à disposition des espaces, en finançant des diagnostics de dépollution (dans le cas d'une ferme en pleine terre), en proposant du matériel, en réalisant certains travaux d'aménagement;



- les fondations des grandes entreprises (grande distribution, aménageurs, constructeurs, spécialistes de l'énergie, etc.) qui s'intéressent particulièrement aux projets solidaires, à l'économie circulaire et à la recherche-développement;
- les fonds d'investissement et les financeurs publics (Bpifrance ou Caisse des dépôts par exemple) pour des projets d'envergure ou des projets de haute technologie nécessitant de la recherche.

Source : DANIEL ANNE-CÉCILE. « En quoi l'agriculture urbaine professionnelle bouscule-t-elle le monde agricole ? », POUR, 2018/2-3, n° 234-235. 2018.

#### Aides générales aux porteurs de projet, quelle que soit leur activité

Le site de Bpifrance Création détaille les différentes formes de financement mobilisables en fonction du projet, de la situation personnelle du porteur de projet et de ses besoins. Ces informations se trouvent dans les rubriques « <u>Tout savoir sur le financement de la création d'entreprise</u> » et « <u>Comment financer un projet de création d'entreprise</u> ? ».

Les aides à la création ou à la reprise d'entreprise sont décrites dans les rubriques « **Quelles sont les** aides pour créer une entreprise ? » et « **Les aides à la création et à la reprise d'entreprise** ».

#### Appels d'offres et appels à manifestation d'intérêt

Il existe des aides spécifiques au financement et au fonctionnement des fermes urbaines sous forme d'appel d'offres (AO) et d'appel à manifestation d'intérêt (AMI). Elles proviennent de fonds européens, régionaux, départementaux et/ou municipaux.

Le plus célèbre de ces appels à projets est sans doute Parisculteurs lancé par la Ville de Paris en 2016 et reconduit 5 fois à ce jour. Ce programme vise à faciliter l'installation de projets agricoles à Paris et dans sa métropole. Des sites – toitures, murs, sous-sols, espaces en pleine terre – sont ainsi proposés pour le développement des projets de ferme urbaine à destination des Parisiens et des Franciliens.

Grâce à ce programme, plus de 50 projets ont vu le jour ces dernières années et 50 autres sont en cours de développement.

Source : PARISCULTEURS. « Les Parisculteurs en quelques mots », rubrique en ligne.

#### À noter:

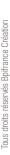
- Le site **Agri-city.info** publie les AMI des villes et des collectivités locales qui souhaitent implanter des fermes urbaines.
- Dès lors qu'un projet est lauréat d'un AO ou d'un AMI, la mise en place effective de la ferme urbaine peut prendre plusieurs mois voire plusieurs années. L'entrepreneur doit donc trouver le modèle économique de son projet et aussi les moyens financiers qui lui permettront d'attendre sa mise en œuvre.

Source : DANIEL ANNE-CÉCILE. « En quoi l'agriculture urbaine professionnelle bouscule-t-elle le monde agricole ? », POUR, 2018/2-3, n° 234-235. 2018.

#### Le crowdfunding ou financement participatif

Le futur agriculteur urbain peut faire appel au financement participatif de type **crowdfunding** (ou « financement par la foule »). Il s'agit d'un mode de collecte de fonds réalisée via une plateforme Internet spécialisée (exemple de la plateforme **Miimosa**), permettant à un grand nombre de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés. Si la campagne de crowdfunding est un succès (levée de fonds atteinte), le créateur pourra lancer son projet.

Dans le cas de la ferme urbaine, le financement participatif prend le plus souvent la forme d'un don avec récompense ou d'un prêt rémunéré.





Au-delà des fonds récoltés, le financement participatif apporte des avantages en termes de :

- communication, en permettant aux créateurs de bénéficier de l'excellent référencement Internet des plateformes de *crowdfunding* et d'un effet de bouche-à-oreille chez les internautes ;
- connaissance des clients, en leur offrant la possibilité d'adapter/enrichir le projet grâce aux commentaires des contributeurs et ainsi de rendre l'analyse de la clientèle plus pertinente.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE. « "Crowdfunding" : tout savoir avant de se lancer! », article mis à jour le 13/09/2021.

#### Pour en savoir plus :

→ FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE. « Nouveau record pour le "crowdfunding" : 2 milliards d'euros collectés en 2022 », article publié le 09/02/2023.

#### Aides de l'Ademe

Les directions régionales de l'Ademe peuvent proposer de l'animation, du partage d'expérience, de l'accompagnement de projet et de la mise en réseau.

Récemment, l'Ademe Île-de-France a lancé l'appel à projets « Agriculture de proximité et transition écologique des territoires franciliens » qui vise à sélectionner et soutenir des projets de l'agriculture urbaine et périurbaine portés par une vision systémique de la transition écologique.

Source: ADEME. « Agriculture urbaine: l'élu et le développement économique », article publié le 02/02/2023.

#### Financements de la Banque des territoires et de Bpifrance

La Banque des territoires, filiale de la Caisse des dépôts, investit dans des entreprises de l'agriculture urbaine et de l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle finance notamment des entreprises d'insertion.

Dans le cadre du plan France Relance, elle a lancé en juin 2021 l'appel à manifestation d'intérêt « Accélérer la transition alimentaire », pour lequel elle mobilise ses outils d'investissement en fonds propres et quasifonds propres. Une enveloppe de 23 millions d'euros est dédiée à l'accompagnement en ingénierie de projet afin de contribuer à la transition vers des systèmes alimentaires durables et résilients. Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert jusqu'en décembre 2024, les candidatures peuvent être déposées à tout moment et sont relevées tous les 2 mois.

La Banque des territoires a par exemple financé, avec Bpifrance et d'autres partenaires, la jeune entreprise Les Nouvelles Fermes, qui a été inaugurée en juin 2023. La ferme recourt à des équipements de pointe destinés à réguler l'eau et à aérer les serres. Elle se situe au croisement entre le maraîchage, l'agroindustrie et la *start-up*. Elle produit des fruits, des légumes et du poisson sans traitement chimique, selon la technique de l'aquaponie.

#### Sources:

- BANQUE DES TERRITOIRES. « Appel à manifestation d'intérêt "Accélérer la transition alimentaire" », article publié le 31/12/2021.
- BANQUE DES TERRITOIRES. « Les Nouvelles Fermes, l'aquaponie en Nouvelle Aquitaine », article publié le 16/07/2021.

#### **Entreprises de l'ESS et entrepreneurs à impact**

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont bien représentées dans le domaine de l'agriculture urbaine. Elles bénéficient de financements spécifiques à l'ESS. Parmi elles, l'entreprise Cueillette urbaine a obtenu l'appellation d'entrepreneur à impact qui lui ouvre d'autres sources de financement.

Source : BPIFRANCE CRÉATION. « Financements dédiés aux projets de l'économie sociale et solidaire », article publié en mai 2023.





#### Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Les "replay" de Big : entreprendre dans l'ESS », en ligne.
- → Mouvement France Impact.

#### **Dotation Jeunes agriculteurs**

La dotation Jeunes agriculteurs (DJA) concerne les installations agricoles uniquement. Elle est accordée à condition notamment que le porteur de projet remplisse une condition de capacité professionnelle agricole, et qu'il ait établi un plan d'entreprise sur 4 ans.

Source : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE. « <u>Aide à l'installation de jeunes agriculteurs</u> », article publié le 25/02/2022.

#### Les aides indirectes

#### Les aides des agences de l'eau

Les agences de l'eau aident les villes dans deux domaines :

- la gestion de l'eau : action de désimperméabilisation des sols avec, par exemple, la création de potagers et de vergers dans les écoles, baisse de la surcharge du réseau d'assainissement, lutte contre les inondations, lutte contre la pollution du milieu naturel ;
- la végétalisation : lutte contre les îlots de chaleur, accueil de la biodiversité.

À noter : chaque agence met en œuvre un programme qui lui est propre, validé par son conseil d'administration.

#### Sources :

- ADEME. « Agriculture urbaine : l'élu et le développement économique », article publié le 02/02/2023.
- AGRI-CITY.FR. « Les Agences de l'eau aident à végétaliser toitures et terrasses », article publié le 11/04/2023.

#### Le plan France Relance

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a doté de 30 millions d'euros un dispositif de soutien à l'agriculture urbaine et aux jardins partagés dans le cadre du plan France Relance. Ce dispositif ciblait des projets locaux, environnementaux et sociaux. Le soutien s'est matérialisé par :

- une dotation de 13 millions d'euros à l'appel à projets « Les quartiers fertiles » de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) pour des projets d'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Sur 100 lauréats, 40 ont bénéficié du soutien de France Relance ;
- une dotation de 17 millions d'euros pour des appels à projets départementaux en faveur de jardins partagés ou collectifs. Fin 2021, plus de 1 300 dossiers ont été déposés dont plus de 800 ont été retenus et ont bénéficié d'un financement.

En 2023, l'Anru a déployé la démarche « **Quartiers résilients** » pour installer ces initiatives dans la durée, en assurant la montée en compétences des porteurs de projet et l'équilibre économique des exploitations, tout en conservant la dimension sociale de leur action.

Source : LA GAZETTE DES COMMUNES. « Comment faciliter l'implantation et la création de nouveaux espaces dédiés à l'agriculture urbaine ? », article publié le 20/06/2022.



#### Le Fonds vert

Le Fonds vert est un dispositif visant à accélérer la transition écologique dans les territoires. Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans 3 domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Les projets d'agriculture urbaine favorables à la biodiversité, participant à la production alimentaire locale et constituant un levier d'inclusion sociale et de vivre ensemble font partie des actions éligibles dans la catégorie « Renaturation des sols et espaces urbains ».

Source : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. « Le Fonds vert : renaturation des villes et des villages », cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs, édition 2023.

6.

# REGLES DE LA PROFESSION

# Tous droits réservés Bpifrance Création

# RÈGLES DE LA PROFESSION

Cette section ne traite que des règles concernant spécifiquement l'installation d'une ferme urbaine. D'autres règles s'appliquent (en complément) selon l'étendue de l'activité de la ferme urbaine, notamment les règles encadrant la production de végétaux, de produits laitiers, de boissons, l'élevage d'animaux, l'activité de restauration ou de formation... Ces dernières règles ne sont pas mentionnées dans ce dossier Projecteurs.

# **Contexte général**

L'activité agricole, qu'elle soit rurale ou urbaine, dépend du **droit rural**, qui ne s'intéresse ni aux techniques de culture (pleine terre, hors-sol), ni à l'emplacement des cultures (sur un toit par exemple). Ce droit rural s'applique dès lors que la ferme urbaine a un but lucratif, quelle que soit son activité principale (commerciale ou artisanale).

Selon l'article **L. 311-1** du Code rural et de la pêche maritime : « Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. »

Quel que soit le statut de l'agriculteur urbain, celui-ci est soumis à différentes obligations. En voici quelques-unes :

- la mise en marché doit être soumise à déclaration auprès de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ;
- une demande d'agrément sanitaire auprès de la DDPP peut être nécessaire ;
- des règles particulières peuvent s'appliquer à certaines productions (œufs) ;
- l'étiquetage des produits et l'affichage des prix sont réglementés ;
- pour les fruits et les légumes, des règles de commercialisation s'appliquent et concernent la qualité, la maturité et le calibre ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, selon la loi Labbé, les fermes de l'agriculture urbaine sont soumises à des restrictions concernant l'usage des produits phytopharmaceutiques (à l'exception des produits de biocontrôle à faible risque) sur l'espace public et pour les sites accessibles aux habitants;
- l'usage de l'eau est réglementé. Une autorisation d'ouverture d'un compteur d'eau auprès de la collectivité locale ou du gestionnaire privé doit être faite. Si l'eau ne provient pas du réseau d'eau potable, des analyses doivent montrer sa salubrité, notamment si elle provient du milieu urbain, source de pollution;
- l'installation d'une serre sur toiture peut être soumise au dépôt d'un permis de construire et au respect de normes d'urbanisme portant sur sa hauteur ou sa position sur la parcelle ;
- des normes concernant le compostage imposent un suivi de la qualité des produits sur les plans agronomique, environnemental et sanitaire ;
- le contexte législatif est favorable à l'agriculture sur toiture, avec des plans locaux d'urbanisme (PLU) qui incitent à la végétalisation des toits tandis que cette forme d'agriculture dispose de règles professionnelles.

Source: MOREL-CHEVILLET GUILLAUME. « Agriculteurs urbains », éditions France Agricole, ouvrage publié en 2017.



#### Pour en savoir plus :

- → DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT. « Mon projet d'agriculture urbaine en Île-de-France : guide pratique des démarches réglementaires », publié en 2016.
- → La **foire aux questions** de l'Afaup dédiée à l'agriculture urbaine aborde les questions juridiques qui intéressent le créateur d'entreprise (foncier et urbanisme, statuts juridiques, statut social, impôts et taxes, contrôle des structures, réglementation sanitaire, modalité d'accès aux aides, normes environnementales).
- → PARISCULTEURS. « Boîte à outils », mise à jour en 2021.

# Règles et usages de l'activité

L'air et les sols peuvent être pollués par des métaux lourds liés au passé industriel de la ville, à l'activité des incinérateurs, des chaufferies, des décharges, aux épandages de boues et de déchets urbains, aux transports... ce qui expose l'agriculture urbaine, ses travailleurs et ses produits à des risques de pollution, renforcés par de fortes pluies et/ou des vents violents qui peuvent favoriser la dispersion des polluants dans l'environnement.

#### L'impact de la pollution de l'air

Concernant la pollution de l'air par exemple, elle varie selon la distance à l'émetteur, la hauteur et selon les polluants. Ainsi, la culture en toiture est en partie épargnée par la pollution de l'air : à partir du deuxième étage, la pollution atmosphérique est comparable à celle d'un champ en milieu rural ; il y a peu de pollution sur les toits dès lors que la ferme urbaine est installée au-delà de 5 ou 6 étages.

Au sol, pour une culture en pleine terre ou en bacs, des haies peuvent être plantées afin de protéger les salariés ou les bénévoles exposés aux gaz d'échappement.

#### Sources :

- EXPLOREUR. « L'agriculture urbaine pour des villes plus fertiles et durables ? », article publié le 30/06/2022.
- FRANCE INTER. « Quel avenir pour les fermes urbaines ? », podcast du 09/02/2023.
- LE GRAND ROMANESCO. « La méthodologie de projet en agriculture urbaine : les clés pour se lancer », webinaire diffusé le 15/06/2023.
- L'INSTITUT PARIS RÉGION. « L'agriculture urbaine n'est pas un phénomène de mode », article publié le 21/02/2017.
- MOREL-CHEVILLET GUILLAUME. « <u>Agriculteurs urbains</u> », éditions France Agricole, ouvrage publié en 2017.

#### Le traitement de la pollution des sols

La question de la pollution des sols (et de leur teneur en métaux lourds) est centrale pour les porteurs de projet qui envisagent de cultiver en pleine terre.

Il est important de caractériser la qualité des sols en fonction de leur degré de pollution afin d'évaluer les risques (pour les travailleurs qui œuvrent dans les fermes urbaines, pour les consommateurs de fruits et légumes), de proposer des outils d'aide à la décision basés sur des données scientifiques et aussi de construire la mémoire du lieu, dans le cas d'autres utilisations futures.

Dans ce but, des chercheurs de l'Inrae et d'AgroParisTech ont mis au point la démarche Refuge (Risques en fermes urbaines – Gestion et évaluation), pour accompagner les porteurs de projet, les collectivités, les aménageurs et les bailleurs qui s'engagent dans l'agriculture urbaine en pleine terre.

Si l'évaluation révèle un risque significatif lié à la pollution des sols, cela peut conduire à un changement



radical d'usage du site, voire à l'arrêt de l'activité. Dans le cas de situations intermédiaires, l'activité pourra être possible dans des bacs ou en pleine terre, avec des sols pollués recouverts de sols décaissés lors d'opérations de construction (appelés « **technosols** ») tandis que certaines productions seront proscrites (herbes aromatiques par exemple). Des mesures de gestion des risques seront ensuite mises en place dans le cadre d'un Plan de maîtrise sanitaire (PMS).

#### À noter:

- L'analyse des sols n'est pas obligatoire mais fortement recommandée.
- Le protocole de science participative, **Moutarde**, du réseau Agri-ville implanté à Toulouse, permet également une évaluation de la qualité des sols.

#### Sources:

- FRANCE INTER. « Quel avenir pour les fermes urbaines ? », podcast du 09/02/2023.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Christine Aubry en juillet 2023.
- L'INSTITUT PARIS RÉGION. « L'agriculture urbaine n'est pas un phénomène de mode », article publié le 21/02/2017.

#### Pour en savoir plus :

- → AGROPARISTECH, INRA, EXP'AU. « Le Plan de Maîtrise Sanitaire Agricultures Urbaines (PMS-AU) », guide publié en avril 2020.
- → AGROPARISTECH, INRA, EXP'AU. « Caractérisation de la contamination des sols urbains destinés à la culture maraîchère et évaluation des risques sanitaires, cas de la région Île-de-France », guide Refuge publié en novembre 2019.

## **Conditions d'installation**

Trois grandes trajectoires d'installation se distinguent :

- le porteur de projet définit son projet, se met en quête d'un lieu adapté et contractualise ensuite avec le propriétaire du foncier ;
- le propriétaire (collectivité, entreprise, promoteur, bailleur, grande distribution, etc.) lance un appel à projets (AO), un appel à manifestation d'intérêt (AMI), un concours, etc. afin d'installer une ferme urbaine sur son foncier. Son objectif est alors de trouver une assistance à maîtrise d'ouvrage (qui peut être assurée par un bureau d'études spécialisé dans l'agriculture urbaine) et/ou de trouver directement une structure qui créera et/ou entretiendra la ferme urbaine ;
- le projet se co-construit sur la base d'une négociation entre un propriétaire et un porteur de projet, ce dernier pouvant devenir salarié du propriétaire.

Les questions du temps et de la trésorerie sont cruciales pour l'agriculteur urbain dans la deuxième solution. En effet, répondre ou être associé à un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt en 2023 signifie une possible installation quelques années plus tard, ce qui oblige à trouver d'autres activités/sources de revenus en attendant que le projet se concrétise.

Afin de prendre connaissance des différentes autorisations à obtenir pour l'exploitation d'une ferme urbaine, les porteurs de projet doivent se rapprocher de différents acteurs :

- la Direction départementale de la protection des populations (DDPP);
- la Direction départementale des territoires (DDT);
- la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (**Draaf**);
- l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (Afaup) ;



• les chambres d'agriculture.

#### Sources:

- DANIEL ANNE-CÉCILE. « En quoi l'agriculture urbaine professionnelle bouscule-t-elle le monde agricole ? », POUR, 2018/2-3, n° 234-235. 2018.
- LE GRAND ROMANESCO. « La méthodologie de projet en agriculture urbaine : les clés pour se lancer », webinaire diffusé le 15/06/2023.

# Structure juridique

Il n'existe pas de régime juridique spécifique à l'agriculture urbaine. Plusieurs statuts sont possibles :

- la société agricole (surtout choisie par les agriculteurs situés en zone périurbaine) telle que l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), la société civile d'exploitation agricole (SCEA) ou le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) ;
- la société commerciale ;
- · l'association;
- la société coopérative.

Certains montent des structures associatives, des entreprises d'insertion, des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), des coopératives, d'autres sont des agriculteurs indépendants...

#### **IMMATRICULER VOTRE ENTREPRISE**

Les formalités de création d'une entreprise (artisanale, commerciale, libérale et agricole) sont désormais centralisées *via* un guichet unique : elles sont à réaliser auprès du **Guichet des formalités d'entreprise** accessible en ligne sur le site de l'Inpi. Les données sont enregistrées dans un répertoire lui aussi unique, le Registre national des entreprises (RNE).

#### Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Le fonctionnement du guichet unique », rubrique en ligne publiée en janvier 2023.
- → ENTREPRENDRE.SERVICE-PUBLIC.FR. « <u>Le Registre national des entreprises</u> (<u>RNE</u>) est l'unique organisme d'immatriculation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 », article publié le 30/11/2022.

Concernant les travailleurs des fermes urbaines, une société ou une association peut très bien avoir des salariés agricoles cotisant à la Mutualité sociale agricole (MSA) pour l'activité agricole et le paysagisme, et des salariés affiliés au régime général pour l'activité de restauration, les activités culturelles, *etc*.

À noter : la structure juridique conditionne l'accès aux aides.

#### Sources

- AFAUP. « FAQ », rubrique en ligne.
- DRIIAF ÎLE-DE-FRANCE. « L'agriculture urbaine », fiche pratique en ligne.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'Afaup en septembre 2023.



#### Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « <u>Que dois-je savoir avant de choisir un statut ?</u> », rubrique en ligne qui présente les différentes structures juridiques, ainsi que les calculs de cotisation et les aspects sociaux et fiscaux.

### **TVA**

Le taux de TVA est de 5,5 % pour les produits alimentaires destinés à l'alimentation humaine (œufs, viandes, poissons, crustacés, fruits de mer, légumes, fruits...).

Dans le cas d'une ferme urbaine qui pratique par exemple la vente de légumes et offre un accompagnement pédagogique, le taux de TVA peut être :

- de 20 % (soit le taux le plus élevé des 2 prestations) si les 2 prestations sont d'importance équivalente (en qualité et/ou en quantité) ;
- sinon c'est celui de la prestation principale.

L'appréciation du caractère principal d'une des prestations reste subjective et doit être estimée au cas par cas.

#### Sources:

- AFAUP. « FAQ », rubrique en ligne.
- ENTREPRENDRE.SERVICE-PUBLIC.FR. « Application des différents taux de TVA », rubrique en ligne.

# Démarches qualité

#### Le label « Agriculture biologique »

L'agriculture biologique vise à produire des denrées alimentaires grâce à des substances et des procédés naturels. La labellisation « Agriculture biologique » est compatible avec l'agriculture urbaine, dans le cas d'une culture en pleine terre mais ne s'applique pas à la production hors-sol.

#### Sources :

- COMMISSION EUROPÉENNE. « <u>L'agriculture biologique en bref</u> », rubrique en ligne.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. « Fiches opérationnelles pour conduire des actions en faveur des objectifs de transition écologique : développer l'agriculture urbaine », document publié le 22/03/2023.

#### La certification sociale et environnementale « Plante bleue »

Créé en 2011 par Val'hor, le label « Plante bleue » est une certification nationale qui garantit que les végétaux ont été produits dans des bonnes pratiques environnementales et sociales par les horticulteurs et les pépiniéristes : système d'irrigation goutte-à-goutte, diminution des produits phytosanitaires et des fertilisants, recyclage des déchets, utilisation d'énergies renouvelables, prévention des risques et sécurité au travail. Ce label représente 275 entreprises certifiées et 7 877 hectares de végétaux cultivés.

#### Sources:

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. « Fleurs, plantes, arbres : quels sont les labels de qualité ? », article publié le 13/02/2023.
- VAL'HOR. « Qu'est-ce que la certification Plante bleue ? », rubrique en ligne.



#### Le Collectif de la fleur française

Le <u>Collectif de la fleur française</u> est une association dédiée à la fleur locale et de saison. C'est un réseau constitué de fermes florales, de fleuristes, de grossistes, *etc.* qui a vocation à faire évoluer les pratiques des consommateurs. Certains de ses membres s'installent en zone urbaine, sur des terrains pollués où la production alimentaire n'est pas possible.

#### Le label « Engagé à Lyon »

En 2010, la ville de Lyon a créé le label « Lyon, ville équitable et durable », devenu en 2023 le label « Engagé à Lyon ». Il rassemble des structures très diverses ayant une démarche volontariste en matière de gestion environnementale, d'achats responsables, de gestion sociale et d'engagement citoyen. Des rencontres et des échanges animés par la ville ont lieu afin de faire éclore de nouveaux projets sur ces thématiques.

**7.** 

# CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

# **CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION**

# **Organismes professionnels**

#### Pourquoi adhérer à un organisme professionnel?

Cela comporte de nombreux avantages, comme rompre son isolement, être tenu au courant des évolutions de sa profession, se constituer un réseau, participer aux congrès annuels, obtenir des conseils juridiques, recevoir une assistance administrative, suivre une formation, *etc*. Les services offerts sont généralement mis en valeur sur le site Internet de ces organismes.

La procédure d'affiliation diffère beaucoup d'un organisme à l'autre. Il en est de même des coûts : certaines adhésions sont gratuites, d'autres payantes, en fonction des revenus ou du chiffre d'affaires. Des tarifs spéciaux sont parfois prévus pour les nouveaux adhérents en phase de création. Certains organismes n'acceptent pas les créateurs et réservent leurs services aux entreprises ayant une certaine ancienneté.

#### Les principaux organismes professionnels et fédérations

• Association française d'agriculture urbaine professionnelle (Afaup)

Cette association fédère les agriculteurs urbains professionnels installés en France. Elle apporte à ses membres un lieu d'échanges, des réflexions sur leurs modèles et leurs pratiques. Cette association valorise l'agriculture urbaine auprès de différents acteurs (notamment les collectivités locales) à travers son réseau d'acteurs engagés. Elle propose également des conférences, des formations et un observatoire.

Chambres d'agriculture

Les chambres d'agriculture, présentes partout en France, accompagnent les agriculteurs dans les domaines de la recherche et du développement, de la formation, du conseil et de la gestion de projet. Certaines accompagnent les projets d'agriculture urbaine.

• Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs (FNJFC)

Cette fédération contribue au développement des jardins familiaux : elle crée, réhabilite, aménage, développe, gère, anime et défend les groupes de jardins adhérents.

Réseau national des projets alimentaires territoriaux (RNPAT)

Ce réseau vise à favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des projets alimentaires territoriaux (PAT) dans lesquels de nombreuses collectivités sont impliquées.

• Réseau national des jardins partagés ou Jardin dans tous ses états (JTSE)

Ce réseau rassemble la plupart des réseaux régionaux de France métropolitaine autour de valeurs communes, formalisées par une charte, au service de la mise en œuvre, par les habitants, de jardins partagés.

#### **Autres organismes professionnels**

Cette rubrique présente des organismes variés : des financeurs de l'agriculture urbaine mais aussi des associations qui accueillent des bénévoles qui deviendront peut-être un jour des agriculteurs professionnels!



Association des toitures et façades végétales (<u>Adivet</u>)

Cette association rassemble les acteurs de la filière de la végétalisation de toitures et des façades : maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, bureaux d'études, organismes de formation et de recherche, groupements professionnels, fabricants de composants et de systèmes, entrepreneurs du bâtiment et du paysage. Elle travaille avec les pouvoirs publics, les collectivités, les donneurs d'ordre et l'ensemble de son écosystème. Elle a publié des règles professionnelles concernant l'agriculture urbaine sur toiture (AUT) et propose une **rubrique spécifique** sur son site Internet.

• Réseau des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (Amap)

Réparties sur l'ensemble du territoire français (y compris en Outre-Mer), ces associations mettent en relation producteurs locaux (généralement engagés dans une démarche d'agriculture biologique et situés dans le périurbain) et groupes de consommateurs liés par contrat (les seconds s'engageant à payer une part de la récolte à l'avance aux premiers).

Fédération française d'aquaponie (FFDA)

La mission de la Fédération française d'aquaponie est d'être l'instance de référence de l'aquaponie francophone, en France et en Europe. Elle a pour objectif de promouvoir les bienfaits de l'aquaponie et de ses produits par l'information et l'éducation ; de développer une filière professionnelle ; d'accompagner les porteurs de projet dans leur parcours éducatif et d'installation ; de soutenir la recherche sur les modes de productions aquaponiques ; et de faciliter le lien entre amateurs et professionnels.

À noter : plusieurs associations, favorisant les initiatives professionnelles et non professionnelles en agriculture urbaine, existent dans certaines métropoles françaises : la <u>Cité de l'agriculture</u> à Marseille, la **Maison de l'agriculture urbaine lyonnaise** (<u>Maul</u>) à Lyon...

# **Organismes institutionnels**

• Agence de la transition écologique (Ademe)

Établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, cette agence participe à la construction des politiques nationales et locales de transition écologique.

• Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)

Établissement public industriel et commercial (Epic) chargé de financer et d'accompagner la transformation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans toute la France, cette agence a lancé en 2020 l'appel à projets « **Quartiers fertiles** » (aujourd'hui clos) qui a permis le financement de 97 fermes urbaines, couvrant 140 quartiers prioritaires. Portés par 54 collectivités, 26 associations, 11 entreprises privées, 5 bailleurs sociaux et 2 régies de quartier, les projets rassemblent de nombreux acteurs locaux.

Banque des territoires

Filiale de la Caisse des dépôts, cette banque soutient les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans leurs projets d'agriculture urbaine, en faveur d'une alimentation durable, de la végétalisation des espaces urbains, de l'impact social et de la mise en place de circuits courts de proximité. Elle propose des prêts aux collectivités et investit dans les <u>entreprises publiques locales</u>. Elle finance le programme « <u>Démonstrateurs de la ville durable</u> » dans le cadre de France 2030. Elle a cofinancé l'opération « <u>Quartiers fertiles</u> » avec l'Anru et participe à l'appel à manifestation d'intérêt « <u>Accélérer la transition alimentaire</u> ».



#### • Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Ce ministère est chargé de la politique agricole, alimentaire, halieutique et forestière de la France. Il est représenté localement par <u>différentes directions régionales</u>: les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et les directions régionales interdépartementales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF).

## Instituts de recherche

#### AgroParisTech

Placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, cette école forme des ingénieurs, cadres, docteurs et *managers* dans le domaine du vivant et de l'environnement. Ses objectifs sont d'agir en faveur de nos écosystèmes, de nourrir les populations en préservant les ressources naturelles et de gérer plus durablement les territoires, conformément aux objectifs de développement durable de l'ONU. Elle porte de nombreux projets expérimentaux en matière d'agriculture urbaine et dispose d'une **Chaire agriculture urbaine** - rattachée à la fondation AgroParisTech - dont l'objectif est de démontrer le rôle socio-économique de l'agriculture urbaine.

#### Astredhor

Organisme de recherche appliquée agricole, reconnu par l'État, cet institut a pour objectif de développer les compétences des professionnels de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Il les accompagne dans leurs projets d'innovation et met à disposition des expertises, des formations et des conseils, délivrés par un réseau de techniciens, ingénieurs et docteurs répartis au sein de 6 unités territoriales.

#### Institut de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)

Institut de recherche public œuvrant pour un développement cohérent et durable de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, sa vocation est de produire et diffuser des connaissances pour répondre aux enjeux de société, et venir en appui aux politiques publiques. Il travaille en lien étroit avec AgroParisTech sur des travaux de recherche en agriculture urbaine.

#### • Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (Itavi)

Organisme de recherche appliquée, reconnu par l'État, cet institut couvre les problématiques et enjeux des professionnels de l'élevage avicole, cunicole (élevage des lapins) et piscicole.

#### Réseau AgriVille

Ce réseau international (France, Maroc, Gabon, Pakistan) d'innovations pédagogiques et de recherches participatives est au service des agricultures urbaines. Il met à disposition une plateforme de ressources et d'informations sur l'agriculture urbaine, en accès libre, porté par des enseignants-chercheurs. Tous les aspects de l'agriculture urbaine sont abordés : biodiversité, gestion durable des écosystèmes, innovations culturales urbaines, vie des sols et qualité des légumes produits, atouts et contraintes du hors-sol, transition écologique et réduction des inégalités, etc.

# Ouvrages, rapports et études

- ADIE. « Reconversion, entreprendre pour changer de vie », étude publiée en janvier 2023.
- AGRESTE. « Âge des exploitants et devenir des exploitations : les exploitations fruitières ou de grandes cultures plus souvent dirigées par au moins un exploitant senior », extrait du recensement agricole 2020 publié le 08/07/2022.



- AGRI-CITY.INFO. « Baromètre de l'agriculture urbaine », ouvrage édité en février 2023.
- AGROPARISTECH, INRA, EXP'AU. « <u>Le Plan de Maîtrise Sanitaire Agricultures Urbaines (PMS-AU)</u> », guide publié en avril 2020.
- AGROPARISTECH, INRA, EXP'AU. « <u>Caractérisation de la contamination des sols urbains destinés</u> à la culture maraîchère et évaluation des risques sanitaires, cas de la région Île-de-France », guide Refuge publié en novembre 2019.
- ANRU. « <u>L'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain : boîte à outils du</u> <u>montage d'un projet</u> », publiée en 2019.
- APUR, SCIENCES PO. « "Benchmark" pour une ville productive en agriculture urbaine », étude parue en 2021-2022.
- ASTREDHOR. « <u>Horticulteurs</u>, <u>pépiniéristes</u>, <u>paysagistes</u> : <u>des spécialistes au cœur de</u> <u>l'agriculture urbaine</u> », synthèse de débats publiée en 2016.
- AUBRY CHRISTINE et alii. « Les agricultures urbaines en France », éditions Quae, ouvrage publié en octobre 2022.
- CHARVET JEAN-PAUL, LAUREAU XAVIER. « **Révolution des agricultures urbaines** », livre publié aux éditions France Agricole en 2018.
- DANIEL ANNE-CÉCILE. « En quoi l'agriculture urbaine professionnelle bouscule-t-elle le monde agricole ? », POUR, 2018/2-3, n° 234-235. 2018.
- DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT. « Mon projet d'agriculture urbaine en Île-de-France : guide pratique des démarches réglementaires », publié en 2016.
- INSTITUT VÉOLIA. « Agriculture urbaine : nourrir les villes autrement », guide publié en 2019.
- LES ÉCOSSOLIES. « Agriculture urbaine : décrypter les opportunités pour créer son activité », fiche mémoire publiée le 05/01/2021.
- LES PARISCULTEURS. « Boîte à outils », mise à jour en 2021.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE. « **Projets Alimentaires Territoriaux : plus vite, plus haut, plus fort** », rapport publié en juillet 2022.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. « <u>La transition écologique dans les contrats de relance et de transition écologique</u> », guide publié en janvier 2023.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. « <u>Le Fonds</u> <u>vert : renaturation des villes et des villages</u> », cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs, édition 2023.
- MOREL-CHEVILLET GUILLAUME. « <u>Agriculteurs urbains</u> », éditions France Agricole, ouvrage publié en 2017.
- SAINT-GES VÉRONIQUE. « <u>"Business models" des organisations marchandes productives de l'agriculture urbaine</u> », Innovation, 2021/1, n° 64, article publié en 2021.

De nombreux ouvrages et documents sont publiés régulièrement sur le sujet de l'agriculture urbaine. L'Afaup s'en fait l'écho dans une **rubrique dédiée** de son site Internet.

**Revues et sites Internet** 

- Agri-city.info.fr, média en ligne dédié aux nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine. Il s'adresse aux acteurs privés et publics (urbanistes et architectes, collectivités territoriales, paysagistes, agronomes et techniciens agricoles, chercheurs et formateurs, organisations professionnelles), aux jeunes pousses et aux grandes entreprises du secteur.
- <u>"Urban agriculture" magazine</u>, magazine du groupe de recherche international Ruaf, regroupant des institutions et des individus experts (villes, instituts de recherche et ONG) dans le domaine des solutions d'agriculture urbaine et périurbaine et des systèmes alimentaires urbains.

## **Podcasts**

- FRANCE BLEU. « Tours: "Les jardins perchés", un projet expérimental à suivre... », podcast du 07/04/2022.
- FRANCE CULTURE. « Cultiver en ville : entre les pavés, les jardins ouvriers », podcast du 23/06/2023.
- FRANCE INTER. « Quel avenir pour les fermes urbaines ? », podcast du 09/02/2023.

## Webinaires et conférences

• BANQUE DES TERRITOIRES, AFAUP. « <u>Comment favoriser le développement de projets</u> <u>d'agriculture urbaine dans les territoires ?</u> », conférence du 19/04/2023.

# Salons et événements

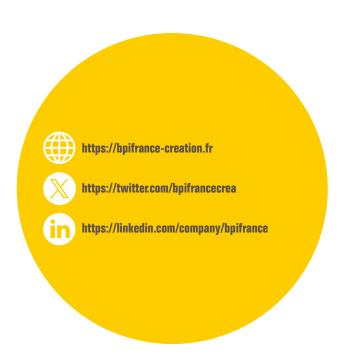
- 48 heures de l'agriculture urbaine, manifestation annuelle, coordonnée par l'Afaup, donnant lieu à des événements participatifs (visites de fermes urbaines et de jardins partagés, ateliers participatifs, conférences, concerts, etc.), organisés par des structures locales dans de nombreuses villes en France, en Belgique, en Suisse et au Luxembourg.
- École d'été de l'agriculture urbaine, journées consacrées à l'agriculture urbaine, à Montréal, à Québec et dans une ville européenne. Ces journées sont organisées chaque année en partenariat avec Aulab (laboratoire d'agriculture urbaine de Montréal). Ces écoles d'été accueillent des urbanistes, des architectes, des horticulteurs, des agronomes, des designers, des travailleurs sociaux et des militants du monde entier. Elles offrent un lieu de réflexion inter-universitaire et international sur l'urbanité et l'alimentation.
- Greentech Amsterdam, salon annuel, en Hollande. Il est dédié aux technologies de l'information appliquées à l'agriculture (systèmes de ventilation, éclairages, ouvrants de serre, produits de biocontrôle, logiciels de gestion de l'environnement...). Certaines de ces technologies sont destinées à l'agriculture urbaine indoor.
- Paris Rooftop Days (ou Festival des toits de Paris). En septembre 2023, la Chambre syndicale française de l'étanchéité (CSFE) a organisé la première édition, en partenariat avec l'Adivet et Roofscapes (cabinet



d'architectes). L'événement est à destination des élus, des professionnels du bâtiment et du grand public. Objectif : faire découvrir le potentiel des toits parisiens végétalisés.

- Paysalia, salon annuel, à Lyon. Il rassemble les acteurs de la filière du végétal et présente les
  dernières innovations techniques et esthétiques ou respectueuses de l'environnement. Le salon est
  visité par des entrepreneurs et producteurs du paysage, des prescripteurs (sociétés d'ingénierie, du
  secteur immobilier, etc.), des collectivités territoriales, des collectivités privées, des entreprises de la
  distribution et du négoce.
- <u>Salon de l'agriculture</u>, foire-exposition annuelle, à Paris, porte de Versailles, pendant une semaine à l'intention du grand public. Depuis quelques années, l'agriculture urbaine y est présente.
- Salon du végétal, salon biennal, à Angers. Il est dédié aux échanges commerciaux entre les différents acteurs du marché, à la détection des innovations et des tendances pour anticiper les marchés de demain. Le salon est fréquenté par de nombreux professionnels de la production, de la distribution, du paysage, des collectivités, de la fleuristerie, etc.









CE DOSSIER EST VENDU DANS LA LIBRAIRIE DE BPIFRANCE CRÉATION

Prix : 16 € TTC

ISBN: 978-2-38076-055-2